



INFORMATION



IMAGINATION



SENSIBILISATION



PLANTATION



GESTION



RESTAURATION



EXPOSITION



n° 21 / hiver 2017

Festival de la forêt & du bois

Les 29 et 30 octobre 2016, le château de La Bourdaisière (37) et son parc arboré ont accueilli la programmation permanente sur deux jours du Festival de la forêt et du bois, dont France Bois Forêt est partenaire fondateur aux côtés de l'ONF (voir pages 34 et 47). Pour toute demande au sujet du Festival de la forêt et du bois, rendez-vous p. 34



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 20 décembre 2016 portant extension d'un accord interprofessionnel
conclu dans le cadre de l'association France Bois Forêt pour la période 2017-2019

NOR : AGRT1636525A

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 632-1 à L. 632-11 relatifs aux organisations interprofessionnelles agricoles ;

Vu l'arrêté du 22 février 2008 portant reconnaissance en qualité d'organisation interprofessionnelle de l'association France Bois Forêt ;

Vu l'accord interprofessionnel du 9 juin 2016 conclu dans le cadre de l'association France Bois Forêt,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les dispositions de l'accord interprofessionnel conclu le 9 juin 2016 dans le cadre de l'association France Bois Forêt, relatif au financement de ses actions pour la période 2017-2019, sont étendues à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2019.

Art. 2. – Le lien http://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-c13edfd1-60f4-4ff2-b52e-d30c63b975cb permettra de consulter l'accord étendu par le présent arrêté dès qu'il aura été publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture. Il peut également être consulté :

- au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, bureau entreprises forestières et industries du bois, 3, rue Barbet-de-Jouy, 75007 Paris ;
- au siège social de France Bois Forêt, 120, avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.

Art. 3. – La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du ministère de l'économie et des finances et la directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 décembre 2016.

*Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale
de la performance économique
et environnementale des entreprises,
C. GESLAIN-LANÉELLE*

*Le ministre de l'économie
et des finances,*

*Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice générale
de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes :*

*Le sous-directeur,
J.-L. GÉRARD*

Nous vous informons que l'Accord interprofessionnel relatif au financement des actions de France Bois Forêt (FBF) pour la période 2017-2019, signé le 9 juin 2016 par les organisations représentatives de la filière forêt-bois, a fait l'objet d'un arrêté d'extension par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le 20 décembre 2016, publication au *Journal Officiel* le 1^{er} janvier 2017.

Cette reconnaissance de l'Interprofession nationale vient entériner le caractère obligatoire, pour les opérateurs de la filière, des cotisations interprofessionnelles dites CVO, collectées par FBF.

Notre lettre d'information est également adressée par message électronique auprès de 22 000 destinataires et téléchargeable sur notre site Internet franceboisforet.fr

EN RÉGIONS

- 4 Prescription bois français : un réseau actif
- 12 Une section pin maritime au sein de France Bois Forêt
- 15 Former les élus communaux

DE L'AMONT À L'AVAL

- 16 Cent constructions publiques en bois local : objectif atteint

GESTION FORESTIÈRE

- 18 Eau forestière : une richesse à protéger

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- 20 Agir pour l'avenir des chênes

PRESCRIRE

- 21 Le savoir-faire et le bois français transformé franchissent les frontières

24 DÉCOUVREZ LE CAP 120, LE BÂTIMENT DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

PRESCRIRE

- 26 ADIVbois : 2017, l'année du concours

RÉGLEMENTATION

- 28 Le pin d'Alep, une ressource pour construire

ÉCONOMIE

- 29 De la Cop 21 à la Cop 22
- 31 Quelle stratégie marketing pour les produits bois français ?
- 32 Mutualiser pour plus d'efficacité

FAIRE SAVOIR

- 33 CNDB : trois colloques sur les solutions bois
- 34 La forêt a son festival, sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture chargé des forêts
- 35 Plantations : quelles perspectives ?

MISE EN VALEUR DES ACTIONS

- 36 Eurobois : un lieu d'échanges fédérateur

TRIBUNE

- 38 L'IGN devient partenaire de France Bois Forêt
- 39 À la découverte d'une interprofession nationale : le CNIEL et la CVO

44 COURRIER DES CONTRIBUTEURS

TRAITEMENT DES RÈGLEMENTS CVO

- 46 Le prestataire CVO de France Bois Forêt : le Groupe Bernard à Lille (59)

Photo : Plan Rapproché/France Bois Forêt/France Bois Régions



Éditeur : France Bois Forêt - 120 avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris - franceboisforet.fr - **Service gestion CVO :** 03 28 38 52 43 - **Directeur de la publication :** Cyril Le Picard - Ont contribué à ce numéro : Michèle Fillon, Jean-Emmanuel Hermès, Jean Loeper et Éric Toppa - **Réalisation :** Éditions des Halles - **Rédaction :** Frédérique Imbs - **Maquette :** Daphné Saint-Esprit - **Secrétariat de rédaction :** Didier Chatelain - **Administration :** 2 rue du Roule - 75001 Paris - **Tél. :** 01 42 21 89 78 - **Fax :** 01 42 21 88 44 - d.chatelain@la-lettre-b.com - **Photogravure et impression :** Roto Champagne - ZI de La Dame-Huguenotte - 52000 Chaumont - Roto Champagne participe à la préservation de l'environnement et a reçu le label Imprim'Vert - La lettre B est imprimée sur papier issu de forêts gérées durablement - **Tirage :** 15 000 exemplaires - N° ISSN : 2267-4632 - **Route :** ARS - 55310 Tronville-en-Barrois - **Dépôt légal :** 1^{er} trimestre 2017 - **Crédit photo couverture :** Jean-Emmanuel Hermès/France Bois Forêt/Plan Rapproché

PROGRAMME

Réf. FBF : 16IR558

Budget FBF : 800 k€

Prescription bois français : un réseau actif

Le réseau prescription bois français est soutenu, depuis sa création, par France Bois Forêt. Aujourd'hui, 25 prescripteurs agissent au quotidien dans les régions pour favoriser l'usage du bois français. Bilan de l'activité 2016.

Ambassadeurs des produits français et de leur qualité, les prescripteurs bois accompagnent les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre dans leur projet de construction/réhabilitation de bâtiments ou d'aménagements intérieurs ou extérieurs. En 2016, l'équipe a organisé 453 événements, touchant plus de 15 000 personnes (hors salons), accompagné près de 900 contacts et projets, décliné au plan régional les actions nationales Arbre et ADIVbois, identifié 452 projets faisant l'objet d'une opportunité en bois français... Voici un florilège d'actions menées dans les différentes régions.

GRAND-EST

Le CLT de la scierie au chantier



L'Alsace disposant désormais d'une unité de production de panneaux CLT (bois lamellé-croisé), des architectes et entrepreneurs ont pu découvrir, le 12 mai dernier, le process de transformation dans la scierie Schilliger. De plus, un chantier de logements en bande, situé à Volgelsheim, a été visité pour exposer les potentialités de cette solution constructive.

Conférence pour mieux connaître les usages du bois



Découvrir les propriétés des bois en fonction des essences, c'est ce que proposait la conférence « Quel bois pour quel usage ? », tenue à Strasbourg et à Mulhouse le 21 avril 2016. Il s'agissait de montrer le potentiel et la diversité de la ressource locale : que l'on ait un projet de construction, d'aménagement ou de revêtement, une solution bois peut s'avérer adaptée à l'usage souhaité.

NOUVELLE-AQUITAINE

Bois local et équipement public

Le 28 avril 2016, le Comité de Développement Forêt Bois Aquitaine (Codefa) a organisé, avec le conseil départemental de la Gironde, sous l'impulsion de son président, Jean-Luc Gleyze, une journée Rencontres Professionnelles sur « Le bois local dans l'équipement public ». Ponctuant une semaine d'exposition de divers produits et réalisations en bois, la journée a permis de réunir 70 acteurs de la filière bois locale autour de deux tables rondes.

Retour d'expériences



▲ Remise des prix au salon Vivons Maison de Bordeaux

Le Comité de Développement Forêt Bois Aquitaine (Codefa) était présent le 10 novembre dernier au salon Vivons Maison de Bordeaux, pour remettre le Prix Aquitain de la Construction Bois 2016 aux lauréats des catégories Logements individuels, Extensions et surélévations de maisons individuelles et Aménagements intérieurs. Les différents porteurs des projets récompensés au Prix Aquitain ont livré leurs retours d'expériences. Le bois a été présenté comme le matériau de la pluralité ; il peut être intégré à tous les types de projets et pour des applications très diverses.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Salon Panorabois



Créé par Auvergne Promobois en 2010, ce salon regroupe 90 exposants au sein de cinq grands secteurs d'activités, parmi lesquels la construction bois, le bois-énergie, les machines à bois et la formation. Auvergne Promobois anime le salon en proposant des expositions et en organisant des conférences pour les professionnels et le grand public. L'interprofession régionale partage également un espace dédié aux conseils avec d'autres organismes liés à l'architecture, à l'habitat et à l'énergie. En 2016, Auvergne Promobois a proposé une journée de conférences, le 22 janvier dernier, consacrée à la formation et aux métiers de la filière, à la mobilisation des bois en forêts privées, à la construction bois et aux nouveaux moyens de communication. Elles ont réuni une centaine de participants.

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



« Construire et rénover avec le bois »

Ce colloque, organisé le 10 novembre 2016 par l'Association Régionale pour le Développement de la Forêt et des Industries du Bois (Adib) en Franche-Comté, en partenariat avec l'interprofession

>>>

>>>

Aprovalbois, était destiné aux maîtres d'ouvrage publics et privés, aux techniciens des collectivités, à la maîtrise d'œuvre et aux entreprises de la filière bois. Au programme : des ateliers, conférences et tables rondes afin d'évoquer et d'illustrer, grâce à des retours d'expériences, quatre thématiques majeures : cadre normatif et réglementaire, construction bois et innovation, bois synonyme de rapidité de chantier, construire un bâtiment en bois local. L'évènement a rassemblé une centaine de personnes.

Valoriser les essences locales



Une essence locale : le hêtre

Photo : Adtib

Dans le cadre de la valorisation des essences locales, une journée technique a été organisée le 5 octobre 2016 afin de présenter les résultats de l'étude de caractérisation du hêtre, réalisée par l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA), ainsi que ceux de l'étude menée par l'interprofession régionale sur l'intégration du bois local dans la construction publique. L'évènement a rassemblé une trentaine de personnes et a été suivi le lendemain par une journée presse sur cette même thématique.

Matériaux biosourcés

Cet après-midi technique, mis en place le 4 mai dernier, en partenariat avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) de Franche-Comté, a permis de présenter les produits biosourcés, l'évolution de leur perception, leurs parts de marché et leur assurabilité. Ces points généraux ont été agrémentés de retours d'expériences de bâtiments livrés ayant utilisé du bois, de la paille, du chanvre, de la terre crue et du hêtre en structure. Cinquante personnes étaient présentes.

BRETAGNE

Construisons positif



Photo : Abibois

Réunir, chaque année, les différents métiers de la filière construction bois, tel est l'objectif de Construisons Positif, un événement qui s'est tenu le 28 avril 2016, à Locminé (56). Scieurs, charpentiers, experts, bureaux d'études, économistes, architectes, maîtres d'ouvrage publics ou privés, tous étaient conviés à faire le point sur les évolutions techniques, réglementaires, organisationnelles et marché de leur métier. L'évènement était organisé autour de trois conférences plénières et de six ateliers techniques. La production des scieurs de la région était présentée sur un stand dédié.

CENTRE-VAL-DE-LOIRE

Journée technique



Photo : Arbocentre

Arbocentre a organisé une « journée construction bois » avec une matinée de conférences qui a rassemblé 63 professionnels. Les thèmes ont été choisis pour rassurer la maîtrise d'ouvrage publique : table ronde avec des économistes de la construction pour mettre en avant la pertinence économique du bois

>>>

>>>

dans un projet, présentation par le conseil régional des subventions allouées à la construction bois et biosourcée, dialogue à deux voix sur le bois dans les documents de marchés publics vu par un maître d'œuvre et par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal).

Salon grand public



La géode en bois

Photo : Arbocentre

En septembre, Salon Habitat Orléans (17 000 visiteurs) était l'occasion de présenter au grand public les produits et les savoir-faire bois régionaux. Cette année, une géode en bois support des affiches candidats du Palmarès Régional de la Construction Bois, la matériauthèque et l'accueil de deux entreprises bois (maître d'œuvre et ébéniste) ont suscité l'intérêt des visiteurs et créé 200 contacts.

GRAND-EST

Table ronde



Photo : Valeur Bois

Le 9 novembre 2016, Valeur Bois, en partenariat avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et l'Arcad (Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durables) ont organisé une table ronde autour de la construction bois.

Les thèmes abordés étaient : la construction bois en 2050, le bois dans la construction de grande hauteur, l'avenir et la valorisation des forêts de la région Grand-Est dans la construction bois. Une cinquantaine de personnes étaient présentes.

Randobois

Le 23 octobre 2016, une randonnée pédagogique a été organisée par PEFC Champagne-Ardenne, l'Union touristique Les Amis de la nature (Utan) et Champagne-Ardenne Environnement (Cane). Des interventions de professionnels de la forêt et du bois ont permis aux 44 randonneurs participant d'apprendre comment les forêts sont gérées durablement, cela à travers un circuit de 12 km ponctué de différents arrêts.

CORSE

Accompagner l'innovation



Réunion de restitution de l'action «Innovation», à Corte, le 14 octobre 2016

Photo : Legnu Viva

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte) de Corse a sollicité l'interprofession forêt-bois insulaire Legnu Viva afin d'accompagner des entreprises de la menuiserie, ébénisterie, charpente et construction bois dans leurs projets d'innovation. Deux consultants spécialistes de la filière bois ont été sélectionnés par appel d'offres : le Centre de Ressources des Industries du Bois (Ceribois) et le Centre technique dédié à la filière bois Critt Bois Midi-Pyrénées. Ils sont intervenus auprès de huit entreprises retenues, dans le but de les aider à identifier et à mener des projets à caractère innovant, tant au niveau de nouveaux produits à mettre sur le marché que vis-à-vis de nouveaux services à développer.

HAUTS-DE-FRANCE

Salon Nordbat



Le stand de Nord Picardie Bois

À Lille (59), le salon Nordbat accueille, tous les deux ans, un public professionnel nombreux et qualifié. En mars dernier, Nord Picardie Bois, co-organisateur du salon, a, une fois de plus, attiré sur le stand « filière régionale » les maîtres d'ouvrage, architectes et autres visiteurs pour présenter les atouts du bois dans toutes ses utilisations, mais aussi renseigner sur ses disponibilités et sur les professionnels locaux. Une centaine de contacts professionnels ont été pris.

Réhabiliter et agrandir avec le bois



À Armentières (59), plus de 50 auditeurs ont assisté, le 9 décembre dernier, à la présentation « Réhabiliter et agrandir les bâtiments ». Élus locaux, maîtres d'ouvrage publics et privés, architectes ont découvert les contraintes et les objectifs mis en évidence par le programme Arbre (Aménager et Rénover avec le Bois pour la RÉhabilitation) lancé en 2014. Grâce aux outils mis à leur disposition, ils peuvent désormais élaborer leurs programmes de réhabilitation avec le bois.

ÎLE-DE-FRANCE

Façades en bois : des clés pour décider

L'évolution dans le temps de l'aspect des façades bois pose parfois question et suscite certaines appréhensions. Le 18 février 2016, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Val-de-Marne a donc proposé d'ouvrir ce débat, après en avoir posé les bases avec certains experts en la matière (présentation de la filière, avantages et dernières avancées techniques et réglementaires), afin d'apporter des éléments de réflexion. Une opération remarquable, récemment inaugurée à Ivry-sur-Seine, le groupe scolaire Rosa-Parks, a ensuite été présentée par son concepteur et son maître d'ouvrage.

Cycle de visites Réhabilitation



À la suite du colloque « Réhabiliter avec le bois et les matériaux biosourcés », Francilbois a organisé un cycle de visites avec le CNDB (Comité National pour le Développement du Bois). Quatre visites de chantiers emblématiques en réhabilitation ont eu lieu en Île-de-France, entre février et juillet 2016.

OCCITANIE

Le Douglas à l'honneur

Le 15 septembre 2016, Arfobois a organisé une journée sur le thème du Douglas. Journée qui a rassemblé 82 professionnels de la construction autour de trois temps forts : la visite du chantier d'un groupe scolaire, à Juvignac (34), un bâtiment entièrement construit en bois avec un système modulaire ; l'intervention technique de Sabrina Pedrono, déléguée générale de l'association France Douglas ; un déplacement à la scierie UFV, située au Vigan (30). france-douglas.com

Formation pour les bureaux de contrôle

Un séminaire de sensibilisation à destination des bureaux de contrôle était proposé par Arfobois le 7 juin dernier. Une quinzaine de personnes, représentant huit bureaux de contrôle, y ont participé. La présentation, réalisée par Yann Duquoc, du bureau d'études Calder Ingénierie, a porté sur les systèmes constructifs bois, les références normatives, la réglementation feu...

NOUVELLE-AQUITAINE

Atelier technique

Le 21 juillet dernier, à Égletons (19), l'interprofession régionale BoisLim s'est associée au centre de formation et d'innovation BOIS PE (Construction Bois Pôle Égletons), à l'Institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement) et aux fabricants de produits pour faire le point sur les obligations et les solutions contre les termites et autres insectes xylophages. Une vingtaine de professionnels ont participé à cet atelier. Rappelons que Bois PE est spécialisé dans la construction à ossature bois et la performance énergétique. boispe.fr

Voyage d'étude en Finlande



Le groupe en Finlande

Photo : BoisLim

Fin septembre, BoisLim a accompagné une vingtaine de professionnels de la filière pour un voyage d'étude en Finlande, un choix de destination motivé par les sollicitations des adhérents de l'interprofession, ainsi que par la mission de prescription de bois local dans la construction menée par BoisLim. Ce déplacement a permis à la délégation de découvrir la filière bois scandinave, de la forêt à la mise en œuvre des produits finis, et de comprendre les raisons pour lesquelles elle reste très présente en France via les bois d'importation.

GRAND-EST

Salon à Épinal

Moment fort de la communication du Gipeblor (Groupe Interprofessionnel de Promotion de l'Économie du Bois en Lorraine), qui a eu lieu en septembre 2016, le salon Habitat et Bois est la troisième manifestation en terme de fréquentation en région Lorraine. Le Gipeblor anime l'espace Bois du salon en mettant en lumière les possibilités d'usage des bois locaux dans la construction. L'offre des formations aux métiers du bois était également présentée sur un stand réalisé avec les étudiants du BTS Bois du lycée André-Malraux, à Remiremont (88).

Rencontres professionnelles à Nancy



Photo : Gipeblor

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne (ADUAN) et Gipeblor ont organisé, le 27 janvier 2016, une rencontre professionnelle sur le thème de la construction bois dans la métropole du Grand Nancy. L'événement a permis d'aborder la problématique de la construction bois en général et d'évoquer l'opportunité de réaliser un immeuble de grande hauteur (IGH) en bois dans l'agglomération de Nancy.

OCCITANIE

Journée technique des ingénieurs territoriaux

Le 11 mars 2016, Midi-Pyrénées Bois et l'Association des Ingénieurs Territoriaux de Midi-Pyrénées (AITF) ont organisé une conférence sur le thème du bois. L'événement a réuni plus de 25 ingénieurs territoriaux venus de toute la région. La prescriptrice bois de l'interprofession a donné une conférence sur l'utilisation du bois dans la construction publique, suivie d'une présentation des outils disponibles pour accompagner les ingénieurs territoriaux dans leur travail. Le thème de l'utilisation du bois local dans les projets publics a été abordé en présentant un exemple concret réalisé dans le département.

NORMANDIE

Un pas vers la Réglementation thermique 2020



Le pôle santé La Haye-du-Puits (50)

Le Pays du Bessin au Virois (14) a organisé une conférence le 21 avril dernier, destinée à sensibiliser les élus locaux à l'utilisation d'écomatériaux dans les bâtiments publics. Au programme de cette rencontre : une présentation des évolutions par rapport à la RT 2012 et le lien avec l'appel à projet Défi'Bat de l'Ademe Basse-Normandie, un « world café » pour collecter les questionnements des élus, une présentation des écomatériaux à travers des exemples régionaux avec une réflexion sur les usages de l'énergie électrique dans la perspective d'une transition énergétique des territoires. ProfessionsBois y a présenté le pôle santé La Haye-du-Puits (50), une réalisation qui valorise de façon innovante le bois local. L'évènement a rassemblé environ 22 personnes.

de la Maîtrise de l'Énergie), Urcofor (Union Régionale des Communes Forestières de Lorraine), CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), AFB (Agence Française pour la Biodiversité)... La visite de la jeune et dynamique entreprise Nid Perché, dirigée par Rémi Bécherel, a permis d'apprécier son engagement dans l'utilisation des bois locaux : Douglas, mélèze, chênes de pays, châtaignier, peuplier... Forte de plus de 400 références à son actif dans ce type d'hébergement, l'entreprise emploie plus de 35 personnes dont trois équipes de pose.

PACA

Réhabilitation et nouveaux marchés pour la construction bois

Pour la 5^e édition du colloque annuel de l'interprofession Fibois 04-05 (Interprofession Forêt-Bois des Alpes), ce sont près de 70 professionnels du monde du bâtiment qui se sont retrouvés le 3 février 2016, au collège de Tallard (05). Au programme : des conférences sur des thèmes d'actualité, des retours d'expériences, des ateliers de démonstrations de produits innovants et un espace d'exposition. Compte rendu à télécharger sur le site fibois04-05.com

Visite de chantier



Fibois 04-05 a réuni une vingtaine de professionnels de la construction bois, à Miramas (13), le 15 novembre 2016, pour découvrir un chantier exceptionnel : la future halle d'athlétisme de Miramas et ses portiques en bois lamellé-collé d'une portée hors norme de 80m. La visite s'est faite en présence des intervenants du chantier dont l'entreprise SMC2, lauréate du marché en conception et réalisation, et Valéry Calvi, du bureau d'études structure bois du même nom.

NOUVELLE-AQUITAINE (Périgord)

Cabanes perchées



Le 8 décembre 2016, Interbois Périgord s'est associé au conseil départemental de la Dordogne pour proposer et accueillir chez un fabricant d'hébergements touristiques en bois un groupe d'institutionnels : Ademe (Agence de l'Environnement et

PAYS DE LA LOIRE

Congrès HLM à Nantes



La ministre du Logement et de l'Habitat durable, Emmanuelle Cosse, a remis les prix « Logement collectif » du Prix National de la Construction Bois.

Pour l'édition 2016 de son congrès annuel, qui s'est tenu en septembre 2016, l'Union Sociale pour l'Habitat a choisi la ville de Nantes. En parallèle aux conférences s'est tenu le salon des fournisseurs et prestataires, ouvert aux professionnels : maîtres d'ouvrage, collectivités, architectes, bureaux d'études, entreprises ; 21 000 visiteurs s'y sont rendus cette année. Atlanbois a proposé à ses adhérents de participer à un stand collectif « bois construction », positionné à proximité du stand filière tenu par le CNDB, FCBA et ADIVbois. Quatre entreprises de construction bois et une menuiserie industrielle ont participé à cette action : Douillard, LCA, Arcadial, Macoretz et Minco. Le Prix National Construction Bois, catégorie Logement collectif, a, par ailleurs, été remis sur le salon, en présence de la ministre du Logement et de l'Habitat durable, Emmanuelle Cosse.

NOUVELLE-AQUITAINE

Itinéraire Bois sur le peuplier



Le 7 octobre 2016, Futurobois a organisé une journée spécialement dédiée à une essence phare en Poitou-Charentes : le peuplier. Les participants ont ainsi pu découvrir son cheminement, notamment

à travers la populi-culture, l'industrie du panneau de contreplaqué, les aménagements intérieurs et, enfin, le bois-construction.

Le vrai prix de la construction bois

La remise du Prix Régional de la Construction Bois s'est déroulée à Niort (79), le 29 janvier 2016. C'était l'occasion de présenter les résultats d'une étude réalisée par Futurobois et parue en septembre dernier. Les professionnels réunis ont ainsi pu constater l'écart de coût réellement observé entre deux bâtiments aux performances identiques et dont seul le système constructif différait. Ils ont également pu voir que l'écart de coût était insignifiant entre une structure en bois français et une structure utilisant des bois du Nord.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Conférence à l'Insa de Lyon



Le 8 mars 2016, le prescripteur Fibra est intervenu devant une quarantaine d'étudiants de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon, lors d'une table ronde qui avait pour thématique « Normes et réglementation pour l'utilisation de nouveaux matériaux dans le domaine de la construction ». Cette table ronde était organisée par Amàco (Atelier matières à construire) dans le cadre d'une formation destinée aux élèves ingénieurs de dernière année, sur les matériaux innovants pour la construction durable. L'échange a permis non seulement de montrer aux étudiants les multiples possibilités qu'offre le matériau bois en construction, mais aussi de faire un point sur les différentes normes et réglementations en vigueur pour le bois. ◆

Une section pin maritime au sein de France Bois Forêt

Le 7 décembre 2016 était signé un protocole d'accord pour la création d'une section spécialisée « pin maritime » au sein de France Bois Forêt. Une avancée importante pour l'Interprofession nationale et la filière forêt-bois.



▲ Pins d'Alep

La spécificité de la sylviculture du pin maritime a été prise

« Le ministre a salué l'engagement de tous les intervenants concernés pour faire aboutir ce dossier. »

en compte, et la volonté de France Bois Forêt de prendre toute sa part à la dynamique nouvelle de la filière forêt-bois au niveau national a créé les conditions d'un consensus pour la mise en place d'une section spécialisée à compétence nationale dédiée à la sylviculture du pin maritime. Le 7 décembre dernier, Cyril Le Picard, président de

France Bois Forêt, et Bruno Lafon, président du Comité Interprofessionnel du Pin Maritime (CIPM), ont signé un protocole d'accord, en présence du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane Le Foll, et de Jean-Yves Caullet, député de l'Yonne, nommé médiateur sur ce dossier. Une délégation accompagnait les signataires.

Une nouvelle impulsion

Cette signature traduit la volonté des professionnels concernés de favoriser les synergies au service de la promotion des usages du bois et de la mobilisation durable de la ressource fores-

tière. Il concrétise également une des dispositions de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 qui prévoit la création de sections spécialisées au sein de l'Interprofession nationale. Stéphane Le Foll a salué l'engagement de tous les intervenants concernés pour faire aboutir ce dossier : « Ce protocole d'accord donne une nouvelle impulsion à l'Interprofession nationale France Bois Forêt et constitue une avancée supplémentaire dans la dynamique de filière que je soutiens depuis 2012 », a déclaré le ministre. ♦

Pour en savoir plus :

- agriculture.gouv.fr
- franceboisforet.fr



Photo : Pascal Xicluna/Min.Agr.Fr

▲ La signature a eu lieu en présence de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), au centre, et, de gauche à droite : 1 - Jean-Yves Cautlet, député de l'Yonne, président du conseil d'administration de l'Office National des Forêts (ONF) et médiateur sur ce dossier - 2 - Brice Huet, conseiller forêt-bois auprès de Stéphane Le Foll (MAAF) - 3 - Hervé Durand, directeur général adjoint des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires (MAAF) - 4 - Élodie Lematte, ex-conseillère forêt-bois - 5 - Antoine d'Amécourt, président de Fransylva Forestiers Privés de France - 6 - Stéphane Le Foll, ministre (MAAF) - 7 - Cyril Le Picard, président de France Bois Forêt (FBF), signataire - 8 - Christian Pinaudeau, délégué général du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest - 9 - Bruno Lafon, président du Comité Interprofessionnel du Pin Maritime (CIPM), signataire - 10 - Philippe Siat, président de la Fédération Nationale du Bois (FNB) - 11 - Patrick Falcone, adjoint au directeur général de l'ONF - 12 - Jean-Emmanuel Hermès, directeur général de France Bois Forêt (FBF)



Photo : Pascal Xicluna/Min.Agr.Fr

▲ Bruno Lafon, président du Comité Interprofessionnel du Pin Maritime (CIPM), signataire de l'accord



Photo : Pascal Xicluna/Min.Agr.Fr

▲ Cyril Le Picard, président de France Bois Forêt (FBF), signataire de l'accord



Photo : Pascal Xicluna/Min.Agr.Fr



Photo : Pascal Xicluna/Min.Agr.Fr

▲► Cyril Le Picard, président de France Bois Forêt, et Bruno Lafon, président du Comité Interprofessionnel du Pin Maritime (CIPM), signent, le 7 décembre dernier, le protocole d'accord pour la création d'une section spécialisée « pin maritime » au sein de France Bois Forêt (FBF). Stéphane Le Foll a aussi salué l'engagement de tous les intervenants concernés pour faire aboutir ce dossier.

www.bepositive-events.com

Former les élus

PROGRAMME

Réf. FBF : 13F300

Budget FBF : 47 k€



Développer des formations adaptées aux enjeux des communes forestières d'Aquitaine, telle est l'ambition du programme lancé en 2013 par l'Union Régionale des Communes Forestières (Urcofor) concernée, avec l'appui de France Bois Forêt.

En tant qu'aménageur du territoire, propriétaire de forêts, responsable de la sécurité sur son territoire, attaché à la valorisation des ressources forestières et notamment au développement du bois-énergie et du bois-construction, l' élu communal doit faire face à une pluralité de responsabilités liées aux enjeux forestiers et de filière. Le réseau des communes fores-

tion des élus aux enjeux de gestion des espaces forestiers. C'est pour l'accompagner dans cette mission que France Bois Forêt participe au financement de programmes de formation dans les régions françaises.

Un programme spécifique

Ainsi, en Aquitaine, une convention a été signée en 2013 entre l'interprofession nationale et l'Union régionale des communes forestières d'Aquitaine (Urcofor Aquitaine). Il s'agissait de développer des modules de formation à destination des élus des communes forestières de la région.

« Développer des modules de formation à destination des élus des communes forestières de la région pour qu'ils sachent répondre aux enjeux de la filière. »

tières, via sa fédération nationale (FNCOFOR), s'est toujours donné pour mission d'assurer la forma-

Objectifs : acquérir les connaissances nécessaires à la bonne

gestion de la forêt communale, intégrer la forêt et les produits qui en sont issus aux dynamiques de développement territorial et d'aménagement de l'espace, comprendre les évolutions en cours dans la filière forêt-bois. Le programme a permis le recrutement d'un chargé de mission spécifiquement dédié à ce projet. Basé à Bordeaux, il a intégré le réseau des formateurs des Cofor, animé par la FNCOFOR, sur lequel il a pu s'appuyer pour mener à bien ses missions. Plusieurs sessions de formation ont ainsi été mises en place pour les élus, sur différentes thématiques forestières. ♦

Pour en savoir plus :

- agriculture.gouv.fr
- fncofor.fr
- franceboisforet.fr

PROGRAMME

Réf. FBF : 16RD591
Budget FBF : 29 k€
Budget total 2014,
2015 et 2016 : 50 k€

100 constructions publiques en bois local : objectif atteint

Depuis 2012, avec le soutien des ministères de l'Écologie, de l'Agriculture et de l'Interprofession nationale France Bois Forêt, le programme « 100 constructions publiques en bois local » s'est clôturé fin 2016. En quatre ans, une centaine de bâtiments ont émergé.

Propriétaires de forêts, mais aussi maîtres d'ouvrage de bâtiments publics, les communes forestières ont souhaité voir se développer localement l'utilisation du bois dans le domaine de la construction afin de valoriser au mieux leurs produits forestiers, dans le cadre d'une gestion durable de leur patrimoine. C'est en ce sens que la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) s'est engagée dans le projet ambitieux d'accompagner la réalisation de 100 constructions publiques en bois local jusqu'en 2017.

Transfert réussi

Les trois années de lancement, de déploiement et de consolidation du programme ont permis d'expérimenter des solutions pour mettre en œuvre les bois locaux, en conformité avec le code des marchés publics. Une soixantaine de bâtiments ont donc émergé à mi-parcours du programme, et sa mise en œuvre au sein des Unions Régionales des Communes Forestières a été réalisée de manière progressive. En 2016, année de clôture du programme, on compte une centaine de bâtiments « vitrines », objectif visé dès le départ. La consolidation s'est, par ailleurs, poursuivie, et les outils et références développés par le programme ont été transférés aux territoires via l'animation du réseau Prescripteurs Bois. Le but est que les collectivités s'approprient ces outils et références par la formalisation de politiques et de programmes d'actions.



Photo : Bois des Alpes

▲ Atelier bois communal à Barrême (04)

« Développer une stratégie de filières courtes de valorisation des ressources bois et des compétences. »

Deux maisons biosourcées à Preusdorf (67)



Photo : Communauté de communes de Sauer-Pechelbrom



Groupe scolaire à Amancey (25)

Photo : Knauf

Communiquer et accompagner

Ces objectifs ont été atteints à travers quatre grands types d'actions. Il s'agissait d'abord d'identifier et d'encourager des projets de bâtiments et d'en faire émerger de nouveaux. Pour cela, plusieurs guides régionaux ont été édités pour les maîtres d'ouvrage et prescripteurs publics. En matière de communication, la rédaction de fiches projets synthétiques pour chaque nouveau bâtiment engagé dans le programme s'est poursuivie. Ces fiches permettent aux élus d'identifier facilement les bâtiments les plus proches de leurs propres projets pour pouvoir s'en inspirer.

Accompagner les projets de construction en bois local constitue le deuxième volet du programme.

Outre un appui technique guidant le maître d'ouvrage pour l'inscription de son projet dans une dimension territoriale, une « boîte à outils projet » a été développée avec notamment des modèles de cahiers des charges, de CCTP (Cahier des clauses techniques particulières), etc., favorisant la ressource locale. Parallèlement, des formations ont été mises en place pour sensibiliser les élus à l'utilisation du bois local et à la performance environnementale des bâtiments.

Animer et développer

Le volet animation du programme s'est bien sûr poursuivi avec des réunions du comité de pilotage et du réseau ainsi que le renforcement de la coopération franco-qubécoise

engagée il y a plusieurs années. Enfin, au-delà de l'accompagnement de projets de construction « vitrines », l'objectif du programme est bien de répondre au besoin de développement d'une stratégie de filières courtes de valorisation des ressources bois et des compétences. Cela passe par le déploiement de la traçabilité des bois à l'échelle des grands massifs forestiers et par la diffusion de programmes d'actions en faveur de la construction en bois local sur d'autres territoires non structurés dans le réseau des communes forestières. ♦

Pour en savoir plus :

- fncofor.fr
- franceboisregions.fr

PROGRAMME

Réf. FBF : 12RD143

Budget FBF : 406 k€

Eau forestière : une richesse à protéger

Sensibiliser et accompagner les professionnels de l'eau et les forestiers afin de nouer des partenariats sur des actions de protection de cette ressource : tel est l'objectif du programme Eau + For, dont France Bois Forêt est un partenaire financier.

Le programme Eau + For, lancé en 2012, est né d'un double constat lié à un manque de concertation entre professionnels de l'eau et forestiers. Pour les premiers, les problèmes de qualité d'eau restent d'actualité et le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine est coûteux. Face à cela, l'eau d'origine forestière est recherchée, car peu coûteuse et le plus souvent de bonne qualité. Du côté des forestiers, la protection de l'eau implique d'adapter les pratiques sylvicoles, ce qui entraîne souvent des surcoûts sans contrepartie. Eau + For s'articule autour de trois axes, ainsi prévus dans la convention entre Fransylva et France Bois Forêt. Le premier concerne la réalisation de cahiers des charges garantissant une bonne qualité des eaux forestières, plus particulièrement pour l'alimentation en eau potable. Le deuxième axe porte sur la mise en œuvre de programmes de gestion forestière pour la qualité de l'eau. Enfin, le troisième volet prévoit la mise en œuvre de contrats de gestion Forêt et Eau.

Un guide pratique

Le premier axe du programme, portant sur la réalisation de cahiers des charges, a vu l'édition d'un guide pratique sur la protection de l'eau potable en forêt, *Protéger et valoriser l'eau forestière* (Bansept et Fiquet, 2014). Ce document se veut une référence nationale, permettant d'améliorer la compréhension des enjeux et d'assurer la cohérence des actions menées en forêt, notamment par des recommandations pratiques.

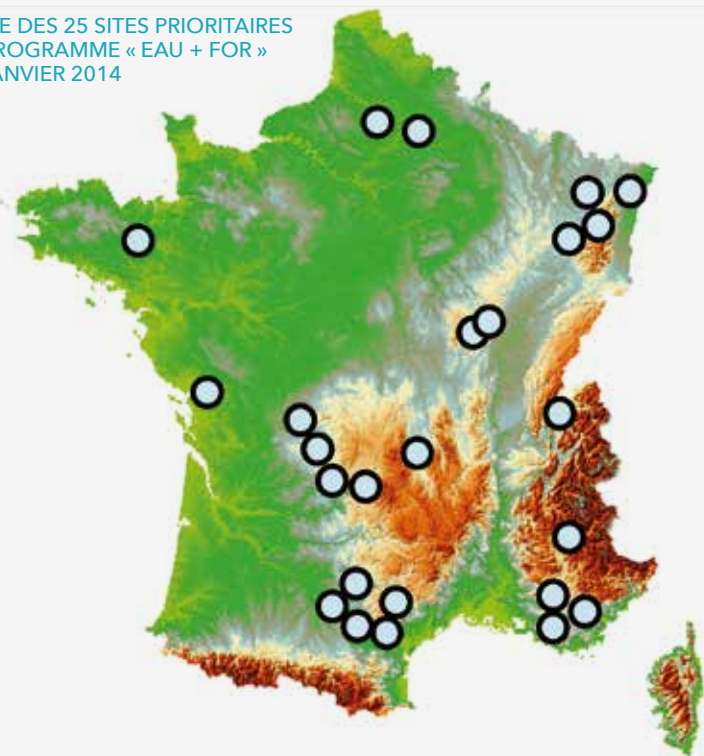


Photo : ThomBal - Fotolia.com

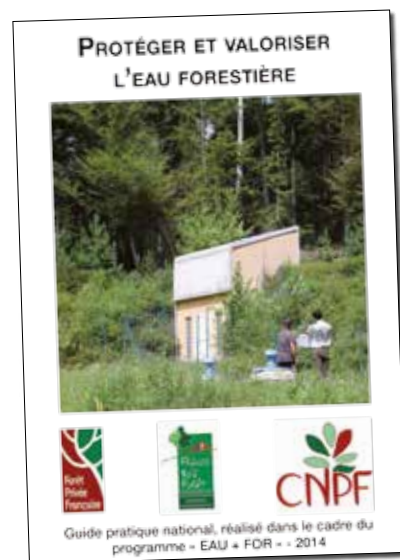
▲ Les forêts assurent globalement une bonne qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, et les forestiers peuvent renforcer sa protection.

« Eau + For : garantir la bonne qualité des eaux forestières à travers des programmes de gestion forestière et des contrats de gestion Forêt et Eau. »

CARTE DES 25 SITES PRIORITAIRES
DU PROGRAMME « EAU + FOR »
EN JANVIER 2014



Doc. : Fransylva/CNPF



Pour les forestiers, le guide peut aider à la rédaction des documents de gestion durable des forêts et orienter les actions menées sur le terrain en cohérence avec les labels d'écocertification. Il peut être utilisé pour la rédaction des cahiers des charges des travaux d'infrastructures, sylvicoles et d'exploitations forestières. Pour les professionnels de l'eau, c'est un outil pour la discussion, un appui en vue de l'établissement des prescriptions et de la définition de servitudes au sein des périmètres de protection des captages. C'est également une aide à la décision pour les collectivités confrontées à des opérations de gestion forestière dans des zones sensibles pour la ressource en eau.

Vers un « label eau forestière » ?

Le deuxième axe de la convention vise les actions à mener en

forêt pour la qualité de l'eau. Alors que le troisième axe prévoit la mise en œuvre de partenariats locaux, il s'agit, ici, d'identifier et de mener des actions plus globales. Celles-ci concernent en particulier la gestion et l'exploitation forestière, les boisements de protection de captages et l'organisation de la gestion concertée de la petite propriété privée. À noter : un feuillet intitulé *Quelques conseils pour protéger et valoriser l'eau forestière* a été édité. Cet axe de la convention a par ailleurs donné lieu à une réflexion sur la création d'un « label eau forestière ». Celui-ci permettrait de valoriser, auprès des consommateurs notamment, les atouts d'une eau naturellement filtrée par la forêt.

Des démarches volontaires

L'application de la réglementation n'est pas toujours suffisante pour protéger la ressource en eau, et elle peut être complétée par des mesures volontaires. La démarche contractuelle en est une. Complémentaire de la réglementation, elle a pour intérêt de mieux impliquer les responsables de la gestion du territoire des bassins d'alimentation de captages d'eau potable. En forêt privée, plus de 80 sites, dont 25 prioritaires, ont ainsi été identifiés comme présentant un enjeu fort et pouvant faire l'objet d'un partenariat entre forestiers et professionnels de l'eau. Quelques sites pilotes en montrent d'ailleurs l'intérêt et la faisabilité. ♦

Pour en savoir plus et télécharger les différents documents :

• foretprivreefrancaise.com/eau

PROGRAMME

Réf. FBF : 13RD238

Budget cumulé FBF : 291 k€

Agir pour l'avenir des chênes

Relancer la valorisation des chênaies privées françaises, tel est l'objectif du programme Avenir des Chênes. Lancé en 2013 avec l'aide de la CVO de France Bois Forêt, il sera achevé fin 2017.



Photo : Fibra

Le programme Avenir des Chênes vise à mobiliser le bois mature et à favoriser le renouvellement des chênaies privées françaises.

La chênaie française dispose aujourd'hui d'un volume important de bois sur pied ; ce « sur-stockage » compromet la vitalité des peuplements, lesquels présentent des signes de dépérissement accentué par la succession d'années sèches ces dernières décennies, et provoque ainsi de fortes carences de renouvellement. Il est important

« Dynamiser le marché du chêne tout en améliorant la compétitivité de la filière. »

de valoriser ce « sur-stockage » pour dynamiser la vitalité de la chênaie française. Cependant, le marché ne semble plus en adéquation avec l'offre disponible. Le projet Avenir des Chênes prévoit de dynamiser ce marché tout en améliorant la compétitivité de la filière afin de mobiliser le bois

mature et de favoriser le renouvellement des chênaies privées françaises.

Financé par France Bois Forêt (FBF) et associant l'Union de la Coopérative Forestière Française (UCFF), l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA), le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) d'Île-de-France et Forestiers Privés de France (FPF), Avenir des Chênes a démarré fin 2013 et s'est terminé fin 2016. Il a débuté par un diagnostic portant sur la quantité et la qualité

de la ressource, sur l'aide à la détermination de la qualité, sur les effets du climat, sur le taux de renouvellement et l'identification des freins. Le marché du chêne a fait l'objet de plusieurs études : l'une a permis de mettre en évidence les flux actuels et les marchés cibles à venir, une

autre a porté sur l'évolution probable des qualités et quantités offertes de bois rond et l'identification de produits semi-finis. La troisième étude marketing a souligné la mise en adéquation des produits semi-finis disponibles avec les attentes des consommateurs et les approches marketing permettant de développer sur le marché les produits identifiés. Les deux autres volets du programme concernaient, d'une part, l'amélioration de l'offre par la sylviculture alternative et des techniques de mobilisation/exploitation, d'autre part, la formation des prescripteurs et la communication auprès des sylviculteurs. ♦

Pour en savoir plus :

- cnpf.fr
- fcba.fr
- foretprivedefrancaise.com
- franceboisforet.fr
- ucff.asso.fr

Le savoir-faire et le bois transformé français franchissent les frontières

Conférence au Vietnam,
en septembre 2016



Photos : FrenchTimber

PROGRAMME

Réf. FBF : 16FT583
Budget FBF : 300 k€
• honoraires : 90 k€
• salons internationaux : 210 k€

FrenchTimber a pour mission de promouvoir les produits bois transformés français sur les marchés étrangers et d'en augmenter les ventes. Pour cela, l'association est présente sur le terrain : Chine, Indonésie, Inde, Japon, Singapour, mais aussi Iran, Angleterre, Espagne... FrenchTimber a participé à plus d'une dizaine de salons et missions de prospection en 2016 afin de développer de nouveaux contacts commerciaux et trouver de nouveaux débouchés ; il s'agit aussi de positionner la France comme un pays possédant une ressource de premier ordre et de mieux faire connaître les essences françaises et les produits bois français auprès des futurs utilisateurs. Pour cela, l'association édite différentes brochures de communication disponibles en huit langues

afin de faciliter les échanges avec les importateurs et utilisateurs étrangers ; les trois nouveaux documents parus en 2016 portent sur l'évaluation du rendement des sciages de chêne français, sur le classement d'apparence des sciages de châtaignier, et sur le classement des sciages de hêtre.

Actions ciblées

Parallèlement aux salons, FrenchTimber a organisé deux conférences présentant la filière forêt-bois française aux professionnels vietnamiens, l'une à Hanoï, l'autre à Hô-Chi-Minh-Ville. « *Le Vietnam est le plus gros importateur de chêne français, après l'Angleterre et la Chine*, explique Jean-François Guilbert, directeur de FrenchTimber. *Il était donc essentiel de mener une action*

Créée en 2001 et soutenue par France Bois Forêt, l'association FrenchTimber œuvre au développement des exportations de sciages et de produits bois transformés français. Bilan des actions menées en 2016 (assemblée générale le 7 février 2017).



Visite d'une délégation chinoise, en novembre 2016

ciblée dans ce pays, de faire mieux connaître nos classements qualitatifs et nos produits. » Accompagnée du président de France Bois Forêt, Cyril Le Picard, la délégation française était composée de

« Mieux faire connaître les essences françaises et les produits bois français auprès des futurs utilisateurs étrangers et positionner le bois français à long terme. »

six représentants d'entreprises qui ont ainsi pu présenter leur offre et rencontrer des importateurs et utilisateurs.

Outre ces conférences, French-Timber organise des voyages en France pour les acheteurs étrangers. En juin dernier, à l'occasion du Carrefour international du bois

qui a eu lieu à Nantes, l'association a reçu une délégation d'acheteurs espagnols, puis une autre délégation d'acheteurs chinois a été invitée en novembre. Visites de scieries françaises, rencontres avec les

entreprises de transformation du bois... ces séjours, par petits groupes d'une dizaine de personnes, sont l'occasion d'échanges

privilegiés, d'autant qu'ils sont facturés aux participants, ce qui garantit la qualité de leur motivation.

Actions continues

À côté de ces événements ponctuels, l'association mène des actions dans la continuité, ceci afin d'implanter le bois français à long

terme. Ainsi, le recrutement, en 2016, d'un deuxième salarié au bureau en Chine, a permis de développer le marché dans le sud du pays. En 2016, l'accent a été mis sur la promotion des exportations de sciages de chêne français : *« Il s'agit d'accompagner l'augmentation de la demande chinoise en produits transformés en accroissant l'offre de sciages français, mais également de produits de deuxième transformation »*, précise Jean-François Guilbert.

Enfin, FrenchTimber accompagne les entreprises françaises dans leur démarche à l'export. *« Nous mettons, par exemple, à disposition de nos adhérents des listings de prospects qualifiés »*, précise le directeur. Après la Grande-Bretagne en 2015, un recensement des acheteurs potentiels de

résineux en Espagne et en Italie a été mis en place en 2016. Distribué aux entreprises membres de FrenchTimber, ce document a été diffusé pour la première fois auprès des scieries françaises adhérentes de la Fédération Nationale du Bois (FNB).

Et en 2017 ?

Une des actions à venir devrait porter sur le marché mexicain, qui représente un important débouché pour les sciages de hêtre européens. Les scieries françaises souhaitent donc l'étudier et identifier des opportunités commerciales dans cette zone. Le programme comprend un recensement des importateurs et utilisateurs mexicains de hêtre et une mission commerciale afin de rencontrer les acheteurs et définir les cahiers des charges pour les sciages de hêtre.

Autres actions prévues cette année : la participation au salon de Delhi, en Inde, et au salon Interzum, en Allemagne, avec la présence de huit entreprises réunies au sein du Pavillon France. FrenchTimber réitérera, bien sûr, sa présence sur les différents salons chinois, avec une mise en avant spécifique des produits destinés au secteur du revêtement de sol, lors du salon Domotex, et des sciages et composants de meuble, lors du salon du meuble de Shanghai. L'association se rendra également au Vietnam, via une présence sous forme de Pavillon France, à l'occasion du salon international des industries du bois qui a lieu à Hô-Chi-Minh-Ville, en octobre prochain. ♦

Pour en savoir plus :
• frenchtimber.com



◀ FrenchTimber édite de nouveaux documents de communication.



▲ Pavillon France au salon de Shanghai, en septembre 2016



3^E ÉTAGE

UICB

Union des Industriels et Constructeurs Bois

Christian Louis-Victor, président
Dominique Millereux, délégué général

L'UICB regroupe 12 organisations professionnelles adhérentes

CSF BOIS

Comité Stratégique de la Filière Bois

Luc Charmasson, vice-président
Jean-Luc Dunoyer, animateur CSF
e-mail : csfbois@csfbois.fr
csfbois.fr

FBIE

France Bois Industries Entreprises

Dominique Weber, président
Vincent Petit, délégué général
Tél. : 07 62 52 87 47
e-mail : contact@fbie.org
fbie.org

Antenne de FCBA

Institut technologique
Forêt Cellulose Bois-construction
Ameublement
fcba.fr

UIPP

Union des Industries de Panneaux de Process

Laurent De Sutter, président
Olivier Hugon-Nicolas, délégué général
Tél. : 01 53 42 15 52
e-mail : panneaux@club-internet.fr
uipp.fr

2^E ÉTAGE

Comités CODINF (CODEM, CODEB...)

CODINF Services, ARTVALE

La maîtrise du risque client par secteur professionnel

Fabrice Pedro-Rousselin, président
Tél. : 01 55 65 04 00
e-mail : codinf@codinf.fr
codinf.fr

SNEC

Syndicat National de l'Équipement de la Cuisine

Aymeric Foissey, président
Christian Sarrot, délégué général
Tél. : 01 78 94 88 02
e-mail : info@sneec.org
sneec.org

MEDIFA

Manifestation Études et Développement des Industries Françaises de l'Ameublement
Services supports (comptabilité, informatique, contrôle de gestion)
Voir L'Ameublement français au 4^e étage

1^{ER} ÉTAGE

VIA

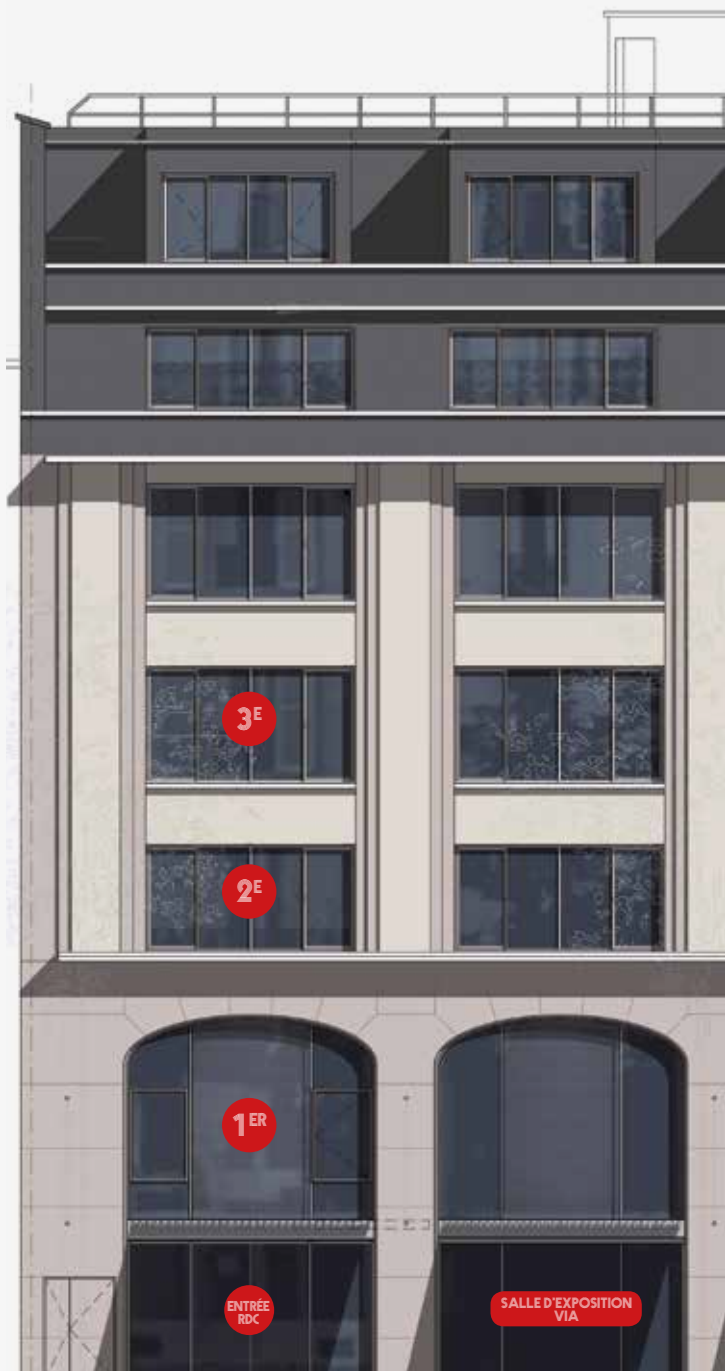
Valorisation de l'Innovation dans l'Ameublement

Bernard Reybier, président
Jean-Paul Bath, directeur général
Tél. : 01 44 68 18 00
e-mail : info@via.fr
via.fr

ENTRÉE

REZ-DE-CHAUSSÉE

Accueil - Salle d'exposition VIA



Photos : David Foessel/fresh architectures

Découvrez le CAP 120, le bâtiment de la filière forêt-bois

120, avenue Ledru-Rollin
75011 Paris



4^E ÉTAGE

L'AMEUBLEMENT FRANÇAIS

- UNIFA Union Nationale des Industries de l'Ameublement Français
- MEDIFA Manifestation Études et Développement des Industries Françaises de l'Ameublement
- GEM Groupe des Exportateurs de Meubles (french export)

Dominique Weber, président
Cathy Dufour, déléguée générale
Tél. : 01 44 68 18 00
e-mail : info@ameublement.com
ameublement.com

UNAMA

Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement
Yves Roche, président
Patrick Kruse, directeur délégué
Tél. : 01 44 68 18 00
e-mail : unama@mobilier.com
unama.org

5^E ÉTAGE

ADIVBOIS

Association pour le Développement des Immeubles à Vivre en Bois
Frank Mathis, président
Dominique Weber, vice-président
Marcel Chourqui, directeur général
Tél. : 01 44 68 18 26
e-mail : info@adivbois.org
adivbois.org

FBF

France Bois Forêt
Cyril Le Picard, président
Jean-Emmanuel Hermès, directeur général
Tél. : 01 44 68 18 53
franceboisforet.fr

CODIFAB

Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois
Henri Griffon, président
Audoin De Gouvion-Saint-Cyr, secrétaire général
Tél. : 01 44 68 18 08
e-mail : information@codifab.fr
codifab.fr

6^E ÉTAGE

Salles de réunions

salle Canopée
salle du conseil d'administration



Création Éditions des Halles - février 2017

PROGRAMME

Réf. FBF : 15RD499
Budget FBF : 300 k€

ADIVbois : 2017, l'année du concours

Créée en 2014, l'Association pour le Développement des Immeubles à Vivre en Bois porte le projet du même nom, avec, entre autres, le soutien de France Bois Forêt. Après l'appel à manifestation d'intérêt qui a permis d'identifier les sites susceptibles d'accueillir des immeubles de grande hauteur, l'heure est au lancement du concours.



Travail intercommissions entre la Technique et l'Architecture-Design-Marketing

Photo : Ag Tracks

Novembre 2013, le Plan Bois propose un projet innovant : des immeubles bois, de grande hauteur (au-delà de 10 étages dès 2018, 30 étages à moyen terme), aménagés et agencés en bois. Permettant de répondre aux attentes de la ville durable et de mieux exploiter la ressource forestière disponible en

teurs, laboratoires de recherches, pôles de compétitivité...).

Des études pour comprendre

Sept commissions de travail œuvrent pour faire avancer le projet et établir les éléments qui permettront de nourrir le concept, de lever les quelques freins qui subsistent et de proposer un ensemble d'outils aux porteurs de projets. En 2016, plusieurs études ont été menées conjointement par la Commission technique et la commission Architecture-Design-Marketing : d'une étude de parangonage au niveau international à des études des besoins, tant des usagers que des maîtres d'ouvrage, en passant par un modèle économique qui prône la différenciation par l'innovation sociétale et la rup-

ture technologique. Ces travaux sont en cours de finalisation, et les résultats seront mis à disposition des membres de l'association dans les semaines à venir. L'ensemble des analyses et des pistes sera ensuite replacé dans le Vademecum des Immeubles à Vivre en Bois, véritable état de l'art qui servira de guide pour la réalisation des constructions avec ce matériau.

24 sites sélectionnés

Lancé le 7 juin 2016 par les ministères de l'Économie, de l'Agriculture, du Logement et de l'Environnement, l'appel à manifestation d'intérêt, porté par l'ADIVbois, a permis d'identifier 24 sites potentiels d'accueil des immeubles à vivre en bois démonstrateurs. « Ce succès de l'AMI et l'engouement pour les immeubles à vivre en bois

« Les premières constructions devraient commencer dès 2019 dans l'ensemble du territoire. »

France, le projet offre un levier de développement économique efficace. Il est porté par l'association ADIVbois, rassemblant plus d'une centaine de professionnels (industriels, architectes, designers, promo-

révèlent une véritable attente du marché », s'est félicité Frank Mathis, président de l'ADIVbois. Pour répondre à cette forte demande, l'association a mis en place une démarche afin d'accompagner avec efficacité l'ensemble des projets. Ainsi, parmi les 24 sites, neuf seront désignés lauréats par le jury national de l'ADIVbois - Puca et les quinze autres par des jurys locaux, assistés par l'association. En outre, douze projets d'immeubles en bois de moyenne et grande hauteur, venant de débiter leurs études, se sont rapprochés de l'ADIVbois afin de participer à la démarche Vivre Bois. Au total, les immeubles à vivre en bois couvriront la totalité du territoire français avec les treize régions métropolitaines concernées.

Une étape charnière

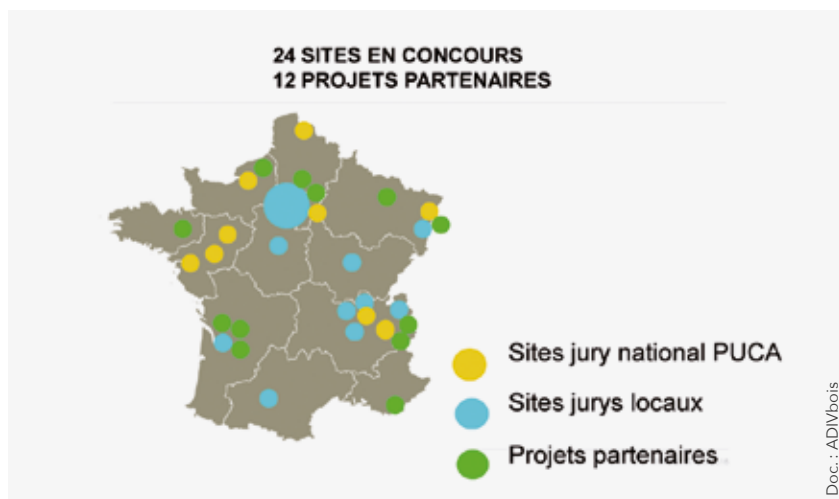
Ce début d'année 2017 voit le lancement du concours national piloté par le Puca et des concours locaux : il s'agit de sélectionner les équipes qui réaliseront les premiers immeubles à vivre en bois démonstrateurs. Afin d'accompagner ce lancement, l'ADIVbois a invité l'ensemble de ceux qui entendent participer à ces concours à une réunion d'échange et d'information organisée le 27 février, au pavillon de l'Arsenal, à Paris. Les candidats ont jusqu'au 30 mai pour déposer leurs dossiers, lesquels seront ensuite analysés par des experts avant l'annonce des lauréats à la mi-septembre. Les premières réalisations devraient ainsi s'élever à partir de 2019. ◆

Pour en savoir plus :

- adivbois.org
- codifab.fr
- fbie.org
- franceboisforet.fr



▲ Bureaux à ossature bois, Plastic Omnium, à Lyon



Les 24 sites en quelques chiffres

- 18 immeubles de logements
- 4 immeubles de bureaux
- 1 école d'enseignement supérieur
- 1 hôtel
- Un total d'environ 130 000 m² de surface de plancher
- Des bâtiments de 11 niveaux moyens et jusqu'à 16 niveaux

PROGRAMME

Réf. FBF : 13RD197

Budget FBF : 68 k€

Le pin d'Alep, une ressource pour construire

Essence pionnière du littoral méditerranéen, le pin d'Alep a fait l'objet d'une étude cofinancée par France Bois Forêt. Objectif : lever les freins à son utilisation en bois d'œuvre.



Au-delà d'une indispensable qualification, il s'agissait de créer une dynamique de valorisation du pin d'Alep impliquant l'ensemble des acteurs au niveau régional.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le pin d'Alep couvre une surface de 223 000 hectares, soit 37% de plus qu'en 1975, année des premiers résultats de l'Inventaire Forestier National (IFN). Avec une production de 530 000 m³/an, cette essence est largement sous-exploitée. Sa valorisation pourrait passer par des produits de sciages, à condition de doter le pin d'Alep d'outils de qualification rendant possible

lancé, en 2014, un programme de valorisation du pin d'Alep, avec l'aide financière de France Bois Forêt. Pour conduire ce projet, les propriétaires forestiers publics et privés et leurs opérateurs pour la gestion se sont réunis au sein de France Forêt Paca.

Où en est-on ?

Le programme se décompose en trois phases : une étude documentaire et de synthèse ; la mobilisation des professionnels de la filière et la redynamisation de l'image du pin d'Alep auprès des maîtres d'ouvrage ; la qualification du matériau et son inscription dans les référentiels normatifs. Sur le premier volet, une banque de données est aujourd'hui accessible en ligne, sous forme de bibliographie, de thésaurus, de fiches de synthèses et d'accès libre aux études et publications répertoriées. Concernant le deuxième volet du projet, un plan d'émergence

et de structuration de la filière a été engagé, en collaboration avec les professionnels, afin de promouvoir l'usage du pin d'Alep en bois d'œuvre. Enfin, concernant la question de la qualification, les essais mécaniques sont terminés, et la commission de normalisation a pris connaissance du dossier en novembre dernier. Elle fera connaître sa décision lors de sa prochaine séance, prévue fin mars. La perspective d'usage en bois d'œuvre a, par ailleurs, été évoquée lors du colloque « Construire en bois », organisé par *Le Moniteur* en décembre 2016. Enfin, la diffusion grand public de l'ensemble des résultats est prévue après la décision de la commission de normalisation. Elle fera l'objet d'une présentation médiatisée fin mars ou début avril 2017. ♦

« Les essais mécaniques sont terminés, et la commission de normalisation fera connaître sa décision fin mars. »

son utilisation dans le bâtiment. Les règles de construction imposent en effet de pouvoir calculer les éléments de structure et de recourir à des produits normés. C'est pour répondre à ces enjeux qu'a été

Pour en savoir plus :

- franceboisforet.fr
- inventaire-forestier.ign.fr
- ofme.org

De la Cop 21 à la Cop 22



Photos : Plan Rapproché

Plus de 700 personnes étaient présentes au colloque « Filière forêt-bois et changement climatique : investir pour l'avenir », le 5 novembre 2015, au Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), à Paris.

Quelles avancées après
l'Accord de Paris et le colloque
CESE du 5 novembre 2015 :
« Filière forêt-bois
et changement climatique :
investir pour l'avenir » ?

Organisée par France Bois Forêt (FBF), France Bois Industries Entreprises (FBIE) et à l'initiative de l'Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers (Asffor), la manifestation était placée sous le Haut Patronage du président de la République, événement labellisé Cop 21. Introduit par Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, et conclu par Emmanuel Macron puis Stéphane Le Foll, respectivement ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le colloque a rassemblé plus de sept cents personnes issues tant du monde de la forêt et du bois que de celui des professions financières. Un an après et à la lumière des débats, mettre en avant quelques avancées paraît bien utile, dans l'attente d'un prochain colloque.

L'avenir passe par l'innovation

La Cop 22, qui s'est achevée à Marrakech en novembre dernier,

a ainsi réaffirmé les objectifs de la Cop 21 relatifs aux compensations des gaz à effet de serre. Pour atteindre nos objectifs, la compensation des émissions annuelles françaises de CO₂ passe par le stockage du carbone dans la forêt, puis dans les produits et, enfin, par une substitution du bois aux matériaux énergivores.

Par ailleurs, la réflexion sur l'innovation annoncée par le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane Le Foll, a débouché sur le « Plan recherche & innovation 2025 filière forêt-bois », publié en mai 2016. À la fois puits majeurs de carbone et affectées par le dérèglement climatique, les forêts sont réputées fournir un grand nombre de produits et services. Économiquement et socialement importante - 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 440 000 emplois directs ou indirects -,

la 14^e filière stratégique nationale demeure fragile, avec un fort déficit de la balance commerciale, de l'ordre d'1 milliard d'euros par an pour la partie bois proprement dite, et de près de 5,5 milliards d'euros par an si l'on y ajoute les

« Parmi les concrétisations : un appel à manifestation d'intérêt sur des immeubles de grande hauteur en bois en juin 2016 ; un appel à projets innovants de l'amont forestier en 2017. »

importations dans les secteurs de l'ameublement et dans celui des papiers et cartons. Face à ces enjeux, le soutien à la compétitivité du secteur forêt-bois et l'amélioration de ses performances globales, économiques, environnementales et sociales, nécessitent de renforcer le continuum Recherche-Développement-Innovation.



▲ Les participants au colloque étaient issus tant du monde de la forêt et du bois que de celui des professions financières. Objectif : le soutien à la compétitivité du secteur forêt-bois et l'amélioration de ses performances globales, économiques, environnementales et sociales.



▲ Le 5 novembre 2015, colloque « Filière forêt-bois et changement climatique : investir pour l'avenir », organisé par France Bois Forêt (FBF), France Bois Industries Entreprises (FBIE) et l'Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers (Asffor). Emmanuel Macron (à droite), alors ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, et Cyril Le Picard, président de l'Interprofession nationale France Bois Forêt (FBF). À gauche : Jean-Emmanuel Hermès, directeur général de France Bois Forêt.

Des avancées concrètes

Cette démarche débouche sur deux ensembles de propositions. On trouve d'abord des projets de recherche-développement-innovation regroupés selon trois grandes priorités complémentaires : accroître l'ensemble des performances du secteur par des approches systèmes, développer les usages du bois dans une perspective bioéconomique, adapter la forêt et préparer les ressources forestières du futur. Vient ensuite une analyse des dispositifs et instruments de financement de recherche-développement-innovation dans le secteur, complétée par des préconisations portant notamment sur des modalités innovantes de financement. À cet égard, les idées émises lors du colloque de 2015 ont été pour partie reprises. Ces propositions vont, pour une part, se concrétiser en 2017 avec un appel à projets lancé par le ministère de l'Agriculture, financé à hauteur de 15 millions d'euros pour des projets innovants de l'amont forestier. Par ailleurs, l'appel à manifestation d'intérêt sur des immeubles de grande hauteur en bois, également annoncé par Stéphane Le Foll en conclusion du colloque, a été lancé en juin 2016. Les projets ont été dévoilés en octobre avec 24 sites lauréats, pour l'essentiel consacrés à des logements, mais aussi à des bureaux, une école et un hôtel. Ils seront présentés lors de différentes manifestations qui auront lieu durant l'année. ♦

Pour en savoir plus :

- agriculture.gouv.fr
- asffor-investisseurs.fr
- economie.gouv.fr
- fbie.org

**Téléchargez les minutes du colloque franceboisforet.fr
ou demandez la version papier au siège de France Bois Forêt**

Quelle stratégie marketing pour les produits bois français ?

PROGRAMME

Réf. FBF : 13PC207

Budget cumulé FBF : 285 k€



▲ L'étude réalisée sur un échantillon représentatif des entreprises françaises avait notamment pour objectif de faire des préconisations d'actions facilitant l'accès aux produits bois français.

Après une étude sur les sciages bruts en 2011, puis sur les produits rabotés et collés en 2012, la FNB a souhaité s'intéresser au positionnement stratégique des scieurs français. Confiée au consultant spécialisé Serge Lochu, l'étude sur les résineux* a porté sur 110 enquêtes approfondies réalisées sur un

échantillon représentatif des entreprises françaises : 40 scieries, 30 entreprises industrielles, 40 négoce. Il en est ressorti 120 tableaux d'ana-

Des pistes à privilégier

Sur la base de ces résultats, il s'agissait de faire des préconisations d'actions facilitant l'accès aux produits bois français. Ainsi, en termes de marché, la stratégie recommandée consiste à cibler les produits présentant le potentiel maximal de reconquête du marché intérieur. Concernant la question de la distribution, le consultant a conseillé d'accompagner la reconstitution des circuits de distribution, avec un double effet visé : la montée en puissance des produits techniques (services et conseils associés) d'une part, et la structuration des entreprises de construc-

tion (augmentation de la taille moyenne) d'autre part. Pour les entreprises, il s'agit d'orienter la stratégie en se référant à la taille comme facteur déterminant de la compétitivité. Ainsi, tandis que les grandes entreprises doivent consolider leur position dans le contexte de la concurrence internationale, les entreprises moyennes doivent plutôt rechercher des critères de différenciation, et les petites coupler systématiquement des services à l'activité de sciage. Enfin, côté approvisionnement, dans un contexte de tension de l'accès à la ressource, il faut faire jouer la concurrence « intrafiliale », en positionnant les scieries comme pivot du chaînon « forêt-première transformation », notamment au niveau des concurrences « bois d'œuvre/bois d'industrie/bois-énergie ».

Pour en savoir plus :
• fnb.com

« Stratégie : cibler les produits présentant le potentiel maximal de reconquête du marché intérieur ; accompagner la reconstitution des circuits de distribution. »

échantillon représentatif des entreprises françaises : 40 scieries, 30 entreprises industrielles, 40 négoce. Il en est ressorti 120 tableaux d'ana-

* Une étude similaire sur les feuillus a été menée par le cabinet Gallileo.

PROGRAMME

Réf. FBF : 15OE436

Budget cumulé FBF : 720K€ sur trois ans

1/3 Public, 1/3 Codifab et 1/3 FBF

Mutualiser pour plus d'efficacité

Mise en place par France Bois Forêt, France Bois Industries Entreprises (FBIE) et le Codifab, dans un partenariat public-privé conclu avec quatre ministères, la Veille Économique Mutualisée (VEM) rassemble les données économiques de la filière et les actions réalisées de l'amont à l'aval. Un nouvel outil stratégique pour les entreprises du secteur.



Ce partenariat inédit public-privé permettra un meilleur suivi économique de la filière.

Photo : Arbocentre

Opérationnel depuis 2009, l'Observatoire Économique de France Bois Forêt met à la disposition de tous les professionnels

« Un nouvel outil stratégique pour les entreprises du secteur, qui nous donnera, à tous, plus de précision et d'efficacité ! »

de la filière des informations statistiques pour agir sur les marchés, anticiper les tendances et contribuer au développement de toutes les activités économiques de la filière... Afin d'aller plus loin, un outil stratégique a été mis en place par l'Interprofession Nationale France Bois Forêt, en partenariat avec quatre ministères : le ministère de

l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique (MEIN), le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM) et le ministère du Logement et de l'Habitat durable (MLHD). Cette collaboration originale intègre également les organisations membres de France Bois Industries Entreprises (FBIE) ainsi que le Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois (Codifab).

Une meilleure visibilité

Concrètement, grâce au site dédié de la VEM, il sera désormais possible à chacun de consulter l'actualité économique du secteur, d'une branche d'activité, et d'en extraire

les tableaux et graphiques, favorisant une meilleure visibilité de l'ensemble des organisations professionnelles. Cette VEM rassemble en effet l'intégralité des données économiques de la filière et des actions déjà réalisées et financées par les professionnels. « La mise en place de ce nouvel outil représente l'aboutissement d'un travail engagé depuis plusieurs années par la filière forêt-bois en partenariat avec les pouvoirs publics », déclare Cyril Le Picard, président de France Bois Forêt, qui poursuit : « Elle nous donnera, à tous, plus de précision pour davantage d'efficacité ! » ♦

Pour en savoir plus :

- agriculture.gouv.fr
- codifab.fr
- fbie.org
- franceboisforet.fr

CNDB : trois colloques sur les solutions bois

PROGRAMME

Réf. FBF : 16PC546

Budget FBF : 30 k€



Photo : CNDB

▲ Les trois colloques se sont tenus à la Halle Pajol, à Paris (18^e). Ici, celui du 7 juillet, sur les logements collectifs.

Mixité

Le premier colloque de l'année, sixième du genre pour le Comité National pour le Développement du Bois (CNDB), s'est tenu en février, sur le thème « Bois, béton, métal : quelles sont les mixités gagnantes ? ». Quatre réalisations nationales utilisant le bois associé à d'autres matériaux, notamment le béton ou le métal, avaient été sélectionnées :

« Trois colloques et un panorama de réalisations nationales pour l'utilisation croissante du bois français. »

le lycée Nelson-Mandela à Nantes (44) ; une opération de 20 logements sociaux R + 6 et une crèche de 66 berceaux à Paris (75) ; la restructuration du centre nautique d'Annemasse (74) ; enfin, 32 logements

Bepos tout électriques – Les Bourderies – à Rezé (44). Les protagonistes des opérations choisies, présents lors de cet événement, ont ainsi pu répondre aux questions des participants.

Logements collectifs

Pour son septième colloque « Logements collectifs, solutions bois », qui s'est tenu en juillet, le CNDB avait également retenu quatre opérations nationales de logements collectifs en construction neuve et réhabilitation/surélévation. Les porteurs des opérations présentées ont tous exploité le potentiel de préfabrication du bois : des façades bardées toute hauteur, des menuiseries insérées en atelier ou des systèmes constructifs basés sur du petit bois et sur l'assemblage permettant une préfabrication

Communiquer, promouvoir et accroître l'utilisation du bois, telles sont les missions du Comité National pour le Développement du Bois. L'organisation de colloques, avec le soutien de France Bois Forêt, fait partie des actions menées. En 2016, trois thématiques ont attiré un total de près de 300 professionnels.

poussée pour un chantier efficace et sans nuisance.

Établissements d'enseignement

Enfin, le troisième colloque de l'année, qui s'est déroulé le 8 décembre, était consacré aux solutions bois dans les établissements d'enseignement. L'architecture de ces constructions varie selon les programmes engagés pour accueillir les jeunes d'âges différents et répondre aux attentes d'une maîtrise d'ouvrage de plus en plus exigeante. Le colloque a permis de présenter le travail de quatre agences d'architecture qui œuvrent sur cette thématique depuis plusieurs années, à travers leur évolution constructive et leur pratique. ♦

Pour en savoir plus :

- cndb.org
- franceboisforet.fr

La forêt a son festival, sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture chargé des forêts

C'est au château de La Bourdaisière que s'est déroulé, à l'automne dernier, le Festival de la forêt et du bois, dont France Bois Forêt est un partenaire fondateur aux côtés de l'Office National des Forêts. Une première édition qui a attiré pas moins de 2000 participants.



DR

Château de La Bourdaisière, vue aérienne

Les 29 et 30 octobre 2016, Louis-Albert de Broglie, propriétaire du château de La Bourdaisière, à Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire), a reçu, pendant deux jours, passionnés et curieux de la forêt. Placé sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, « *Mettre en lumière les dimensions économiques, environnementales et sociales de notre filière.* »

ce nouveau festival propose une approche pédagogique complète : conférences, ateliers et visites en forêt étaient au programme. Selon Cyril Le Picard, président de France Bois Forêt, partenaire fondateur : « *La notion de filière forêt-bois reste peu connue du grand public. Tout l'intérêt de ce festival est de mettre en lumière les dimensions économiques, environnementales et sociales de notre filière.* »

Temps forts

Tout au long du week-end, des parcours pédagogiques en forêt ont été

organisés par l'Office National des Forêts (ONF) pour expliquer la gestion durable et multifonctionnelle des espaces forestiers. Les participants ont également pu profiter des différentes animations, telles que les cours de dessin, les démonstrations de tournage sur bois ou encore les promenades en forêt animées par Horizon Permaculture. L'agroforesterie était également mise à l'honneur : deux conférences ont présenté cette pratique qui associe la plantation d'arbres à des cultures ou à des pâturages.

La matinée du 30 octobre était consacrée à une cueillette de produits forestiers, suivie d'un cours de cuisine. Venait ensuite une conférence, en lien avec l'interprofession Arbocentre, sur la gestion de la forêt dans la région Centre. Pour clôturer la journée, les participants se sont rassemblés autour de la plantation d'un tilleul (*Tilia platyphyllos*) de 5 ans.

La prochaine édition aura lieu les 21 et 22 octobre 2017 et comprendra des nouveautés comme une journée professionnelle avec des conférences sur les grands enjeux de la filière, des activités pédagogiques et ludiques pour les enfants, ou encore des animations, chaque jour, avec l'ensemble des partenaires de la forêt et du bois. ♦

Pour en savoir plus :

- arbocentre.asso.fr
- franceboisforet.fr
- journee-internationale-des-forets.fr
- onf.fr

Chiffres clés

- Près de 2000 participants
- 30 exposants
- 15 animations

Si vous souhaitez vous aussi devenir membre partenaire du Festival de la forêt et du bois ou pour toute demande, contactez :

Adèle Phelouzat, directrice des partenariats, adele@deyrolle.fr, 06 23 10 23 94
Shoela Aly-Asgar, chargée de mission, shoela.alysagar@deyrolle.fr, 01 55 42 98 81

Plantations : quelles perspectives ?



Photo : France Bois Régions/France Bois Forêt/Plan Rapproché

Le 24 novembre dernier, l'Académie d'Agriculture de France a organisé, sous le patronage du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, un colloque sur le thème des plantations forestières. Un événement soutenu notamment par France Bois Forêt, Alliance Forêt Bois et le fonds « Plantons pour l'avenir ».

C'est au ministère, rue de Varenne, à Paris, que s'est tenu le colloque de l'Académie d'Agriculture de France. Il avait pour objectif de faire le point sur la place que les plantations forestières devraient occuper dans la bio-économie du futur. « Cette réflexion intervient alors que notre pays connaît depuis plus d'une décennie un fort ralentissement des plantations mettant même en cause, dans certaines régions, le simple renouvellement des peuplements », a déclaré Gérard Tendron, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture de France, en introduction du colloque. En France, les forêts issues de plantations couvrent en effet une surface importante et apportent une contribution significative à la production de bois. Cette production est une richesse qui, après récolte, est transformée en une grande variété de produits, contribuant ainsi à l'apport d'une importante valeur ajoutée. « Par ailleurs, la plantation constitue une technique indispensable pour installer des forêts, a précisé Gérard Tendron, par exemple pour protéger des sols ou pour modifier la compo-

sition en espèces afin d'anticiper les effets du changement climatique. »

Une problématique aux contours variés

Avec ce colloque, l'Académie d'Agriculture de France souhaitait proposer le cadre d'un débat serein, sans tabou et constructif. Un débat visant à éclairer les multiples facettes d'une problématique aux contours variés. On peut citer par exemple le rôle des plantations forestières dans l'approvisionnement des industries de transformation, leur impact sur l'emploi et le développement en zone rurale, leur impact sur les cycles biogéochimiques (eau, carbone, éléments minéraux du sol), leur adaptation à un contexte environnemental changeant...

Pourquoi et comment planter ?

Neuf intervenants venus d'horizons distincts se sont ainsi succédés à la tribune. Consacrée à la question du « Pourquoi planter ? », la matinée a permis de dresser un panorama des forêts reboisées en France et dans le monde, puis d'aborder les différents

rôles des plantations : produire une ressource adaptée aux usages du bois, créer de la valeur, adapter les forêts au changement climatique. L'après-midi, les participants se sont intéressés à la question du « Que planter et comment ? ». Les conférences ont ainsi porté sur le progrès génétique, les techniques de repeuplement innovantes, les politiques de boisement d'un parc naturel, l'acceptation sociale des plantations... La manifestation s'est conclue par une intervention de Jean-Yves Caullet, député de l'Yonne, président de l'Office National des Forêts (ONF), suivie de la remise des Trophées 2016 de l'Académie d'Agriculture de France « Jean-Paul Lanly pour la valorisation du bois français », aux entreprises lauréates : la scierie Josso (22) et l'entreprise d'emballages Martin (79). ♦

Pour en savoir plus :

- academie-agriculture.fr
- agriculture.gouv.fr
- allianceforetsbois.fr
- franceboisforet.fr
- pepiniereforestiere.fr
- plantonspourlavenir.fr

Eurobois : un lieu d'échanges fédérateur

Eurobois 2016, le rendez-vous biennal de la filière bois, s'est tenu du 15 au 18 novembre derniers à Eurexpo Lyon. Parmi les temps forts du salon, le plateau télé animé par bati-journal.tv, avec le soutien de France Bois Forêt.



De gauche à droite : Jean-Paul Fournier, membre du comité de sélection de l'association Forinvest Business Angels ; Laurent Fabrègue, directeur du Centre de Ressources des Industries du Bois (Ceribois) ; Joël Ménard, P-DG Dom'Innov

Plus de 20 000 visiteurs durant quatre jours, 328 exposants et marques réunis sur 25 000 m², l'édition 2016 d'Eurobois a tenu toutes ses promesses. Conçu avant tout comme un outil de développement et de réponse aux enjeux du marché, Eurobois a réaffirmé l'importance de soutenir celui-ci et de fédérer l'ensemble de ses intervenants qu'ils soient industriels, fabricants, artisans, institutions, fédérations, autour d'un seul et même événement leader. Eurobois souhaite apporter des solutions concrètes aux professionnels. Pour cela, une réflexion toute particulière a été initiée afin de leur fournir le plus de clés possible, sous diverses formes.

Ainsi, un programme financé par France Bois Forêt a mis en scène un plateau TV, où se sont tenues plus de 25 conférences et tables rondes pendant toute la durée du salon. Totalement ouvert au public, avec des formats courts et interactifs, ce lieu d'échanges a permis à l'ensemble des professionnels -

industriels, visiteurs, mais également partenaires du salon - d'échanger et de faire le point sur tous les sujets d'actualité de la filière, notamment l'innovation, thématique au cœur de tous les débats. De nombreux experts de la filière sont intervenus, parmi lesquels Cyril Le Picard, président de France Bois Forêt (FBF) ; Luc Charmasson, alors président de France Bois Industries Entreprises (FBIE) ; Vincent Naudet, président du Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF) ; Sabrina Pedrono, déléguée générale de France Douglas ; Gérard Chaurand, président de l'Union des Forestiers Privés du Rhône (UFPR) ; Lionel Staub, délégué régional Rhône-Alpes des Experts Forestiers de France (EFF)...

... Retrouvez l'ensemble des interventions dans les vidéos du plateau TV via les liens :

- franceboisforet.fr/videos/
- youtube.com/user/FranceBoisForet1

LES THÈMES DU PLATEAU TV EUROBOIS 2016

- Assurer la ressource de demain face au changement climatique
- La hauteur est-elle la solution pour le bois ?
- Le CLT, un matériau d'avenir ?
- Le Douglas, une essence française
- L'impact environnemental dans les métiers du bois
- Le bois est-il au bon prix ?
- Associer le bois au design et à la haute technologie
- Les chartes forestières territoriales
- Nouveautés 2016 dans l'univers de la machine
- Prescrire le bois
- L'investissement des TPE-PME dans la filière
- Innovations dans la gestion forestière
- L'influence du numérique dans les métiers du bois
- Le bois, un métier d'avenir
- Le bois et les jeunes



Cyril Le Picard



Luc Charmasson



Sabrina Pedrono



Vincent Naudet



Gérard Chaurand



Plateau technique Plan Rapproché



1 « Eurobois est une véritable vitrine de la filière, on y trouve de nombreuses nouveautés et innovations. France Bois Forêt se réjouit d'être partenaire de cet événement et nous serons présents pour la prochaine édition. »
Cyril Le Picard, président de l'Interprofession nationale France Bois Forêt (FBF)

2 « Ce sont les marchés qui stimulent la filière vers toujours plus d'innovations et d'apports technologiques multiples [...], et l'innovation doit se communiquer. Elle ne se décrète pas : elle se lit dans des actions exemplaires et concrètes portées par les marchés. »
Luc Charmasson, ex-président de France Bois Industries Entreprises (FBIE)

3 « Dans un contexte national où la part des résineux tend à baisser, le Douglas est la seule essence à poursuivre sa progression. Cela grâce à ses qualités propres et au travail des intervenants de la filière Douglas bien sûr, mais c'est aussi parce que l'industrie est capable, aujourd'hui, de proposer des produits à plus forte valeur ajoutée. »
Sabrina Pedrono, déléguée générale de France Douglas

4 « Face à l'effondrement des boisements depuis 25 ans, il faut profiter de la nécessaire adaptation au changement climatique pour planter des variétés qui soient mieux adaptées à celui-ci. »
Vincent Naudet, président du Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF)

5 « Le prix du bois n'a cessé de s'effondrer depuis trente ans, et cela n'est pas sans conséquences sur la forêt. Non seulement, les propriétaires n'ont toujours pas les moyens d'entretenir leur patrimoine, mais ils ne peuvent pas non plus investir pour replanter par exemple. Nous restons cependant optimistes car il existe des solutions pour garantir l'avenir de nos forêts, et nous sommes prêts à les appliquer. »
Gérard Chaurand, président de l'Union des Forestiers Privés du Rhône (UFPR)



L'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) fournit de nombreuses données sur la forêt. Il contribue ainsi activement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques forestières et environnementales au niveau régional, national et international.

*Le Mémento Inventaire Forestier,
La forêt en chiffres et en cartes
édition 2016*

Téléchargez le fascicule



L'IGN devient partenaire de FBF



Lors de son conseil d'administration du 7 décembre 2016, France Bois Forêt a adopté à l'unanimité l'entrée de l'IGN comme membre de l'Interprofession. Depuis sa fusion en 2012 avec l'Inventaire Forestier National (IFN), l'Institut produit des informations statistiques et cartographiques concernant tant les ressources en bois que les écosystèmes forestiers. L'Institut a également vocation à élaborer, mettre à jour, publier et diffuser l'inventaire forestier national permanent des ressources forestières du territoire métropolitain ainsi qu'un référentiel géographique de description des essences forestières - la BD Forêt - cohérent avec les composantes du RGE (Référentiel géographique à grande échelle). Ces deux « photographies » du territoire sont complémentaires : l'inventaire forestier national est une description sur une base statistique des différentes composantes de la forêt et notamment des volumes de bois ; la BD Forêt fournit une connaissance exhaustive de l'occupation du sol, avec un focus sur les écosystèmes arborés.

Des données essentielles

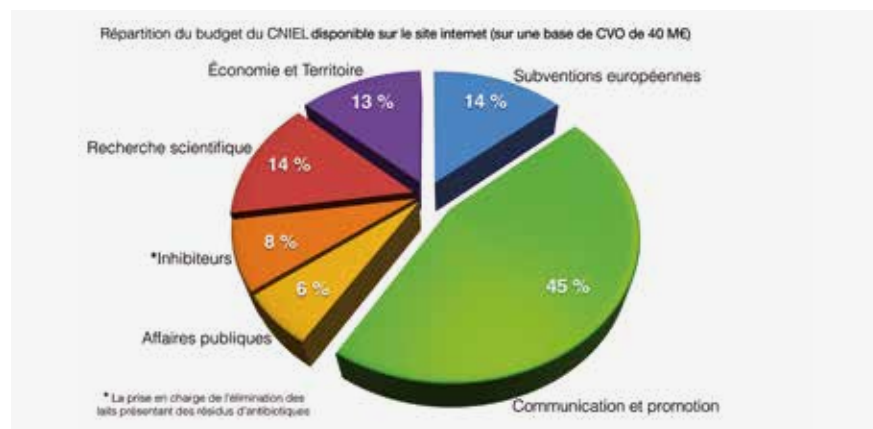
L'IGN publie, chaque année, *Le Mémento Inventaire Forestier* (téléchargeable sur le site de l'Institut - inventaire-forestier.ign.fr/), lequel donne les principales informations sur la forêt française. L'édition 2016 présente, en 32 pages illustrées, le résultat des campagnes annuelles d'inventaire menées de 2011 à 2015 par les agents de l'IGN sur le terrain. Il révèle la surface forestière et son évolution, la composition et la diversité des peuplements forestiers, les volumes de bois vivant sur pied, les flux en forêt (production biologique, prélèvement de bois, mortalité naturelle) et la répartition de quelques espèces de sous-bois emblématiques (houx, fraisier des bois, etc.).

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a, par ailleurs, confié à l'IGN la coordination d'une autre publication essentielle : *Indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines*. Édités tous les cinq ans depuis 1995, ces documents évaluent, de manière chiffrée, les enjeux relatifs aux forêts métropolitaines : pérennité de la ressource, biodiversité, changement climatique, filière économique, etc. Au-delà d'un document de synthèse périodique sur l'état des forêts, ces Indicateurs constituent un outil au service des politiques publiques et des gestionnaires, à l'heure où la France redéfinit son cadre politique pour la forêt et dresse un programme national de la forêt et du bois. ♦

Pour en savoir plus :

- ign.fr
- inventaire-forestier.ign.fr

À la découverte d'une interprofession nationale : le CNIEL, **une CVO** payée par les professionnels de la filière lait



La filière laitière française est une des plus grandes au monde. Moteur de notre économie, elle génère un chiffre d'affaires de 29,8 milliards d'euros, affiche un excédent commercial de 3,7 milliards d'euros en 2014 et représente 250 000 emplois. Le secteur rassemble les producteurs de lait et les entreprises privées ou coopératives qui transforment le lait en une très grande variété de produits laitiers, issus de techniques de fabrication spécifiques. Pour gérer au mieux les intérêts de tous, la filière s'est progressivement structurée autour des fédérations professionnelles représentatives du secteur, réunies au sein du CNIEL.

Une double mission

Créé en 1973, le CNIEL remplit deux fonctions principales : faciliter les relations entre producteurs et transformateurs de la filière laitière, en élaborant notamment des éléments de référence partagés par l'ensemble des professionnels ; promouvoir l'image du lait et des produits laitiers auprès des consommateurs pour contribuer au développement des ventes, anticiper les attaques contre le secteur et y répondre en s'appuyant sur une

expertise scientifique incontestable. Côté organisation, le CNIEL est constitué de trois collèges : les producteurs de lait, les coopératives laitières et les industries privées. Son action se prolonge dans les onze CRIEL (Centres Régionaux Interprofessionnels de l'Économie Laitière) qui mettent en œuvre, à l'échelle régionale, la politique et les décisions de l'Interprofession nationale : suivi économique de la production et de la transformation laitière, communication, qualité du lait... Cette dernière est garantie par les contrôles effectués par les douze laboratoires d'analyses du lait répartis dans tout le territoire, qui appliquent les méthodes et les procédures techniques définies par l'Interprofession. Enfin, côté financement, les ressources du CNIEL proviennent des cotisations versées par les producteurs et les transformateurs. À l'instar des professionnels de la filière forêt-bois, ceux-ci paient la CVO, qui est calculée, ici, sur la base des litres de lait collectés et transformés. À cela s'ajoutent les aides allouées par les pouvoirs publics français et européens pour financer certaines campagnes de promotion collective. ♦

TRIBUNE



Comme la filière forêt-bois, le secteur du lait a son interprofession : le Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière (CNIEL), créé il y a 44 ans. Sa mission : organiser l'activité laitière de façon cohérente pour favoriser le développement économique de la filière.

Fiche d'identité

Création en 1973

Directrice générale :

Caroline Le Poulthier

Nombre de cotisants :

63 600 exploitations laitières ;

762 sites de transformation du lait

3 collèges, 11 centres régionaux,

12 laboratoires interprofessionnels

40,4 millions d'euros de cotisations versées et 6,4 millions de cofinancement

Pour en savoir plus :

- infos.cniel.com
- maison-du-lait.com
- produits-laitiers.com

NOTE D'INFORMATION



Le mardi 3 janvier 2017 – Numéro 1

PASSAGE DE LA TAXE AFFECTEE A LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE OBLIGATOIRE (CVO)

EXTENSION DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL POUR LA PÉRIODE 2017-2019

Le 20 décembre 2016, un arrêté portant extension d'un accord interprofessionnel conclu dans le cadre de l'association France Bois Forêt pour la période 2017-2019, a été publié.

Les entreprises réalisant une activité de production de parquets (Parquets en bois massif et Parquets contrecollés) devront cotiser auprès de l'interprofession nationale FRANCE BOIS FORET (FBF) via le paiement de la Contribution Volontaire Obligatoire (CVO).

Les fabricants de parquets contrecollés verseront désormais la CVO à FBF en lieu et place de la Taxe Affectée versée au CODIFAB.

Créée en 2005, la CVO est une cotisation demandée aux professionnels pour financer des actions d'intérêt collectif. Ainsi, l'interprofession France Bois Forêt collecte cette contribution et en répartit le produit, elle a été créée à cet effet. Cette contribution permet de promouvoir et d'aider au développement de la filière forêt-bois française.

En 2016, l'interprofession nationale FBF a accordé un financement à l'UFFEP afin de réaliser son programme d'actions: réalisation d'études techniques (MODPARQ, UPEC Parquets, Sols chauffants et / ou rafraichissants) et d'actions de communication (Fiches presse/ Newsletter, création d'un compte Parquet Français sur les réseaux sociaux, vidéo pédagogique).

Pour 2017, FBF a renouvelé sa confiance à l'UFFEP en accordant un financement pour réaliser notamment une étude « consommateurs parquets ».

Rappel

Créée en 2004, FRANCE BOIS FORÊT rassemble et représente les métiers de la filière Forêt-Bois, de l'amont forestier, la 1^{ère} transformation et une partie de la 2^{ème} transformation, dont les métiers de l'emballage. Elle est reconnue Interprofession nationale dans le cadre des dispositions nationales (articles L.632-1 à L.632-11 du Code Rural) relatives aux organisations interprofessionnelles agricoles ainsi que de l'arrêté interministériel du 07 mars 2014 (publication au Journal Officiel du 01.01.2014) pour la période 2014-2016 et de son extension pour la période 2017-2019 (arrêté interministériel du 20 décembre 2016 publié au JO le 01.01.2017).

En application de cette loi et de cet arrêté interministériel, FRANCE BOIS FORÊT est habilitée à percevoir des CVO sur les produits transformés et services vendus par les professionnels de la filière et recensés dans l'Accord interprofessionnel.



ACTIVITÉS CONCERNÉES ET ASSIETTES DE DÉCLARATION DE LA CVO

Texte de l'accord interprofessionnel complet sur franceboisforet.fr

- Toute personne physique ou morale exerçant à titre principal ou secondaire une activité dans le périmètre fixé par l'accord interprofessionnel est redevable d'une cotisation interprofessionnelle annuelle pour toute activité exercée sur le territoire métropolitain.
- Pour les producteurs de graines et plants forestiers, les entreprises d'exploitation forestière, de reboisement, de travaux forestiers, de sciage, de rabotage, de tranchage, de mise en œuvre, de transformation et d'imprégnation du bois : l'assiette de la CVO est le chiffre d'affaires hors TVA ou selon le cas le montant des ventes de ces produits réalisées au cours de l'année civile écoulée.
- Pour les entreprises d'emballage : l'assiette de la CVO est le montant des achats de bois réalisés au cours de l'année civile écoulée.
- Pour la forêt domaniale, ainsi que des communes et collectivités : l'assiette de la CVO est le montant total des ventes de bois (sur pied, façonnés, abattus bord de route ou rendus usine, ainsi que des produits d'élagage), de graines et de plants, ainsi que des travaux réalisés au cours de l'année écoulée.
- Pour les propriétaires forestiers privés : l'assiette est le montant de la ou les ventes de bois réalisées dans l'année en cours, ainsi que la régularisation des ventes non encore déclarées de l'année précédente s'il y a lieu.

Cas des Professionnels du sciage et du rabotage du bois

Sont assujetties à la CVO, les personnes morales et physiques exerçant une activité professionnelle à titre principal ou secondaire, quel que soit leur statut et leur code NAF rev.2 :

16.10 A Sciage et Rabotage du bois Hors Imprégnation ;

16.10 B Imprégnation du bois ;

16.22 Z Fabrication de parquets assemblés.

Cette activité comprend notamment la production de bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur supérieure à 6 mm, traverses de chemin de fer en bois non traitées, bois profilés sur au moins une face, plaquettes et particules de bois, parquets massifs et contrecollés, bois modifiés thermiquement, bois imprégnés, bois autoclavés ainsi que l'activité industrielle de rabotage.

Toute personne physique ou morale exerçant une activité principale ou secondaire de rabotage de bois, y compris la production de parquet, cotise au taux de 0.10 % du Chiffre d'Affaires annuel hors TVA afférent à cette activité, hors frais de transports liés à la commercialisation du produit.

Modalité de déclaration :

En vertu de l'arrêté interministériel du 07.03.2014 et de celui du 20.12.2016, les personnes physiques ou morales des secteurs d'activités concernés par l'accord interprofessionnel ont l'obligation de procéder chaque année à une déclaration.

Pour plus de renseignements : <http://www.franceboisforet.fr>, dans la rubrique CVO



Passage de la Taxe Affectée à la Contribution Volontaire Obligatoire (CVO)

➤ Extension de l'accord interprofessionnel pour la période 2017-2019

Le 20 décembre 2016, un arrêté portant extension d'un accord interprofessionnel conclu dans le cadre de l'association France Bois Forêt pour la période 2017-2019, a été publié.

Dorénavant, les entreprises réalisant une activité d'imprégnation du bois devront cotiser auprès de l'interprofession nationale FRANCE BOIS FORET (FBF) via le paiement de la Contribution Volontaire Obligatoire, en lieu et place de la Taxe Affectée versée au CODIFAB.

Créée en 2005, la CVO est une cotisation demandée aux professionnels pour financer des actions d'intérêt collectif. Ainsi, l'interprofession France Bois Forêt collecte cette contribution et en répartit le produit, elle a été créée à cet effet. **Cette contribution permet de promouvoir et d'aider au développement de la filière forêt-bois française.**

En 2016, l'interprofession nationale FBF a accordé un financement à l'association ARBUST afin de réaliser son programme d'actions: élaboration et impression du Mémo « Bois extérieurs durables », L'annuaire des adhérents et les Fiches Projets exemplaires (*en cours de réalisation*).

Pour 2017, FBF a renouvelé sa confiance à l'association ARBUST en accordant un financement pour réaliser notamment une étude dédiée aux marchés des bois autoclavés.

Rappel :

Créée en 2004, FRANCE BOIS FORÊT rassemble et représente les métiers de la filière Forêt-Bois, de l'amont forestier, la 1^{ère} transformation et une partie de la 2^{ème} transformation, dont les métiers de l'emballage. Elle est reconnue Interprofession nationale dans le cadre des dispositions nationales (articles L.632-1 à L.632-11 du Code Rural) relatives aux organisations interprofessionnelles agricoles ainsi que de l'arrêté interministériel du 07 mars 2014 (publication au Journal Officiel du 01.01.2014) pour la période 2014-2016 et de son extension pour la période 2017-2019 (arrêté interministériel du 20 décembre 2016 publié au JO le 01.01.2017).

En application de cette loi et de cet arrêté interministériel, FRANCE BOIS FORÊT est habilitée à percevoir des CVO sur les produits transformés et services vendus par les professionnels de la filière et recensés dans l'Accord interprofessionnel.

➤ Activités concernées et assiettes de déclaration de la CVO

Le texte de l'accord interprofessionnel complet sur www.franceboisforet.com :

- Toute personne physique ou morale exerçant à titre principal ou secondaire une activité dans le périmètre fixé par l'accord interprofessionnel est redevable d'une cotisation interprofessionnelle annuelle pour toute activité exercée sur le territoire métropolitain.
- Pour les producteurs de graines et plants forestiers, les entreprises d'exploitation forestière, de reboisement, de travaux forestiers, **de sciage, de rabotage, de tranchage, de mise en œuvre, de transformation et d'imprégnation du bois** : l'assiette de la CVO est le chiffre d'affaires hors TVA ou selon le cas le montant des ventes de ces produits réalisées au cours de l'année civile écoulée.





- Pour les entreprises d'emballage : l'assiette de la CVO est le montant des achats de bois réalisés au cours de l'année civile écoulée.
- Pour la forêt domaniale, ainsi que des communes et collectivités : l'assiette de la CVO est le montant total des ventes de bois (sur pied, façonnés, abattus bord de route ou rendus usine, ainsi que des produits d'élagage), de graines et de plants, ainsi que des travaux réalisés au cours de l'année écoulée.
- Pour les propriétaires forestiers privés : l'assiette est le montant de la ou les ventes de bois réalisées dans l'année en cours, ainsi que la régularisation des ventes non encore déclarées de l'année précédente s'il y a lieu.

Cas des Professionnels du sciage et du rabotage du bois

Sont assujetties à la CVO, les personnes morales et physiques exerçant une activité professionnelle à titre principal ou secondaire, quel que soit leur statut et leur code NAF rev.2 :

16.10 A Sciage et Rabotage du bois Hors Imprégnation ;

16.10 B Imprégnation du bois ;

16.22 Z Fabrication de parquets assemblés.

Cette activité comprend notamment la production de bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur supérieure à 6 mm, traverses de chemin de fer en bois non traitées, bois profilés sur au moins une face, plaquettes et particules de bois, parquets massifs et contrecollés, bois modifiés thermiquement, bois imprégnés, bois autoclavés ainsi que l'activité industrielle de rabotage.

Toute personne physique ou morale exerçant une activité principale ou secondaire de sciage de bois est redevable chaque année d'une contribution égale à 0.15% du Chiffre d'affaires annuel hors TVA afférent à cette activité, hors frais de transports liées à la commercialisation du produit.

Modalité de déclaration :

En vertu de l'arrêté interministériel du 07.03.2014 et de celui du 20.12.2016, les personnes physiques ou morales des secteurs d'activités concernés par l'accord interprofessionnel ont l'obligation de procéder chaque année à une déclaration.

Pour plus de renseignements : www.franceboisforet.fr, dans la rubrique CVO

PROGRAMME

Réf. FBF : 15PT407

Budget FBF : 80 k€



Pour plus d'informations,
contacter Marlène MIVIELLE
par tel : 01 56 69 52 00

ou par mail : marlene.mivielle@fnbois.com



Le texte complet de l'accord interprofessionnel 2017-2019 ainsi que son arrêté d'extension sont disponibles sur le site franceboisforet.fr, rubrique CVO/infos juridiques.

Jean Loeper,
Responsable de la CVO

France Bois Forêt - Service gestion CVO
CS 20011 - 59895 Lille Cedex 9
Tél. : 03 28 38 52 43
franceboisforet.fr



DISPOSITIF
NATIONAL

📌 NOUVEL ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2017-2019, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL LE 1^{ER} JANVIER 2017 Rappel - Obligation de déclarer la CVO

Les articles 4 et 5 de l'accord interprofessionnel pour la période 2017-2019, reconnu et étendu par les pouvoirs publics le 20 décembre 2016, précisent les modalités de recouvrement des CVO non déclarées.

À défaut de réception de la déclaration et/ou du paiement à la date d'exigibilité des CVO, soit le 30 avril de chaque année, France Bois Forêt adresse un courrier de mise en demeure à l'assujéti concerné qui devra régulariser sa situation dans un délai d'un mois.

En l'absence de déclaration et de règlement passé ce délai, France Bois Forêt procède à une évaluation d'office de la CVO, faute pour le contributeur d'avoir rempli ses obligations déclaratives. Le montant définitif de la CVO pourra ensuite être ajusté en fonction des éléments fournis par ce dernier, ou collectés lors d'une mission de contrôle. À défaut de réponse ou de régularisation, une injonction est délivrée au contributeur afin d'obtenir sa condamnation par le tribunal compétent au paiement de la CVO évaluée d'office restée impayée pour l'année de référence et les années antérieures le cas échéant.

📌 PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Information : 31 janvier 2017 - Date limite de déclaration et de paiement de la CVO 2016 et régularisation des années antérieures

Les propriétaires forestiers doivent procéder à la déclaration de leurs ventes de bois 2016, au plus tard le 31 janvier 2017, soit en retournant à France Bois Forêt le bordereau disponible en téléchargement sur le site franceboisforet.fr, accompagné du règlement de la CVO afférente, soit en procédant à une déclaration en ligne et au paiement de la CVO par prélèvement automatique, directement depuis ce même site, soit en utilisant la déclaration qui leur a été adressée le 30 mars 2016.

La déclaration est obligatoire, même s'ils n'ont pas procédé à des ventes. Il suffira alors de cocher la case correspondante sur le bordereau de déclaration : « Je certifie n'avoir effectué ou prévu aucune vente de bois sur l'année en cours. »

ATTENTION : c'est aussi le moment de régulariser la situation pour les années antérieures si cela n'était pas encore le cas. France Bois Forêt dispose des moyens juridiques pour recouvrer les CVO sur une période de cinq ans en arrière.



Dépts 54 et 67
• 20/12/2016
• 24/10/2016
Courriers

COMMUNES FORESTIÈRES

Mairie de Vandières (dpt 54) le 20.12.2016

« Notre commune n'adhérant ni directement ni indirectement à la FNCOFOR, à votre association, votre demande est illégale et ne sera donc pas honorée par la commune. Nous vous remercions de bien vouloir prendre note de la situation et d'arrêter de relancer notre commune par vos envois et rappels au sujet de la CVO. »

Mairie de Zinswiller (dpt 67) le 24.10.2016

« Sauf erreur de ma part, la commune de Zinswiller n'est aucunement membre de votre association (ni d'une quelconque organisation interprofessionnelle) et n'a jamais donné mandat à qui que ce soit pour la signature de l'accord mentionné dans l'arrêté du 7 mars 2014. Il me semble donc que je ne suis pas concerné par cette fameuse CVO dont pourtant vous me réclamez le paiement et considérez donc votre mise en demeure comme infondée. »

Michel Lagarde Avocat (dépt. 64)

Par un arrêté du 22 février 2008, France Bois Forêt a fait l'objet d'une reconnaissance en qualité d'organisation interprofessionnelle en application des articles L 632-1 et L 632-1-2 du Code rural et de la pêche maritime. Reconnaissance renouvelée par périodes triennales et, très récemment, dans le cadre de l'Accord interprofessionnel 2017-2019, par un arrêté du 20 décembre 2016, publié au *Journal Officiel* le 1^{er} janvier 2017.

Par application des articles L 632-3, L 632-4 et L 632-6 du même code :

France Bois Forêt conclut des accords interprofessionnels ayant pour objet de fixer les modalités d'établissement et de recouvrement de cotisations destinées à financer des actions générales ou sectorielles au sein de la filière forêt-bois ;

Ces accords ont été étendus par le ministère de l'Agriculture, en charge des forêts, en 2011, 2014 et 2016, pour les périodes 2011-2013, 2014-2016 et 2017-2019, de sorte que le paiement des cotisations est obligatoire pour l'ensemble des personnes physiques ou morales exerçant à titre principal ou secondaire une activité représentée au sein de l'organisation interprofessionnelle nationale France Bois Forêt, étant précisé qu'il s'agit de créances de droit privé recouvrées suivant les voies de droit commun en matière civile et commerciale ainsi qu'enoncé par l'article D 632-8 du même code.

France Bois Forêt informera le préfet de ces agissements, afin de dénoncer cette délibération d'un conseil municipal, contraire à la loi.

PALETTES

SARL A. (dpt 59) le 28.01.2016

« Notre entreprise est une société de négoce de palettes d'occasion ou neuves. Nous achetons des palettes déjà fabriquées pour les revendre. Notre activité nous amène aussi à réparer certaines palettes en remplaçant des planches. Au vu de notre activité, nous sortons donc du champ d'application de la CVO. »

SAS Transports C. (dpt 86) le 25.02.2016

« Notre société a une activité principale de transport de marchandises et une activité secondaire de construction d'emballages en bois. Cette activité ne consiste pas en une première transformation du bois puisque nous recevons uniquement du bois déjà transformé sous forme de planches que nous découpons pour fabriquer des caisses en bois pour nos clients. »



Dépts 59 et 86
• 28/01/2016
• 25/02/2016
Courriers

Ainsi qu'il est précisé aux articles 2 et 2.7 de l'Accord interprofessionnel 2017-2019 (étendu par arrêté ministériel du 20 décembre 2016 et publié au *Journal Officiel* le 1^{er} janvier 2017) :

« Toute personne physique ou morale exerçant à titre principal ou secondaire une activité représentée au sein de France Bois Forêt est assujettie à la Contribution Volontaire Obligatoire, sur les produits dont les codes sont listés en annexe de l'Accord, quel que soit son code NAF ;

Les personnes assujetties au titre de l'emballage bois sont redevables chaque année d'une cotisation égale à 0,10% du montant annuel hors TVA des achats de bois, sciages, panneaux de bois, de contreplaqué et de process, caisses constituées ou éléments de caisserie en kit à base de bois, produits bois ou à base de bois utilisés pour la fabrication, la réparation et le reconditionnement des produits destinés à la production commercialisée, hors frais de transport ».

ENTREPRENEURS DE TRAVAUX FORESTIERS

Arnaud F. Entrepreneur de travaux forestiers (dpt 55) le 05.11.2016

« Suite à plusieurs courriers de votre part, je vous informe que je ne suis pas concerné par la CVO car je suis entrepreneur de travaux forestiers. »



Dépt 55
05/11/2016
Courrier

La Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires (FNEDT), organisme représentatif des entrepreneurs de travaux forestiers, est signataire des Accords interprofessionnels relatifs au financement des actions de France Bois Forêt, depuis celui pour la période 2014-2016 ainsi que pour 2017-2019. En vertu de l'extension de ce dernier par les pouvoirs publics le 20 décembre 2016, les prestations de services en travaux forestiers sont bien redevables de la CVO, sur la base du chiffre d'affaires réalisé dans cette activité.

Le prestataire pour la CVO de France Bois Forêt : le Groupe Bernard à Lille (59)

Le Groupe Bernard est une société de services informatiques, spécialisée dans le traitement de données, d'images et de documents, qui accompagne France Bois Forêt pour le traitement des règlements au titre de la Contribution Volontaire Obligatoire (CVO) depuis le 1^{er} avril 2015.



Le Groupe Bernard est situé dans le Nord, à proximité de Lille. Il fournit également une prestation de plateforme téléphonique pour le compte de France Bois Forêt.

Fondé il y a 45 ans, le Groupe Bernard s'est spécialisé dans la capture et l'enrichissement de données pour le monde de la presse, de l'industrie, de la grande distribution, de la banque et de l'assurance. Il offre des prestations diverses, telles que la réception et le traitement des courriers papier pour le compte de ses clients ou encore la gestion de la relation client à travers une plateforme téléphonique.

Le groupe se compose de centres de production autonomes et collaboratifs, regroupant 400 collaborateurs réguliers. Il accompagne de nombreux grands groupes français et européens dans leur développement et

garantit à ses clients une relation à long terme, fondée sur la confiance et le respect des engagements.

Avec une moyenne de 200 000 courriers reçus par jour, le groupe traite environ 100 millions de documents chaque année et se doit d'être flexible et de respecter les délais convenus avec ses clients. Le groupe a aujourd'hui une capacité de numérisation de plus de 100 000 documents par jour et doit répondre à plusieurs objectifs afin de traiter cet important volume papier de nature variée :

- L'engagement auprès des clients : avec l'avènement du numérique, les délais de traitement se sont raccourcis.
- La recherche d'une traçabilité permanente : pour faire remonter aux clients, en un minimum de temps, les informations souhaitées par eux sur chaque document reçu.

- L'archivage et le classement des documents reçus.
- Le besoin d'agilité : avec une base documentaire très diversifiée, aussi bien sur le fond que sur la forme, être en mesure de traiter efficacement de multiples formats.

Chiffres clés :

- 200 000 courriers par jour
- 100 millions de documents traités par an
- 1,6 million de dons enregistrés par an
- 6 millions de factures dématérialisées par an
- 150 000 encaissements ajustés (moyens de paiement associés à un coupon ou bordereau) par jour
- 1 million de cartes par mois
- 4 millions de plis adressés par an
- 1,5 million de contacts téléphoniques par an

France Bois Forêt - Service gestion CVO - CS 20011 - 59895 Lille Cedex 9 - Tél. : 03 28 38 52 43 - franceboisforet.fr

Festival de la forêt & du bois

Album souvenirs

29 et 30 octobre 2016

LA FORÊT A SON FESTIVAL

Près de 2000 participants
pour cette première
édition dont France Bois
Forêt est un partenaire
fondateur aux côtés de
l'ONF



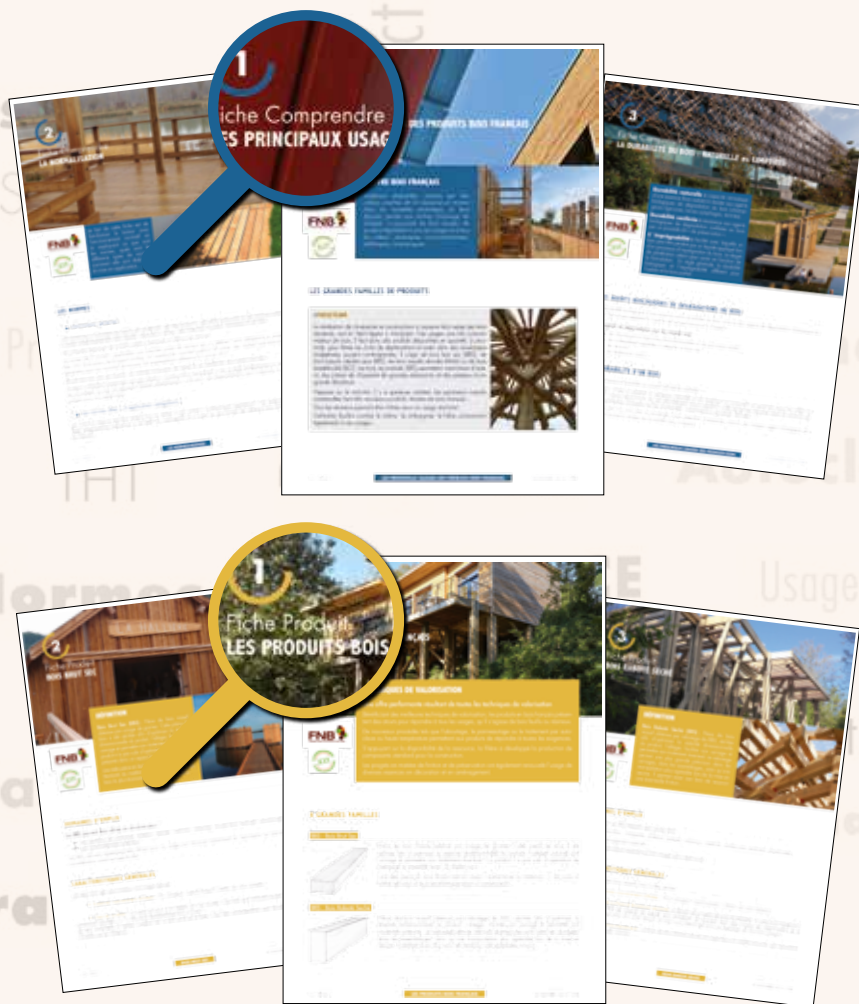
CHÂTEAU
DE LA
BOURDAISIÈRE



VOIR P. 34

FICHES PRATIQUES

« Mieux comprendre les produits bois français »



18 fiches **Comprendre** et 14 fiches **Produits**

Téléchargez les fiches ou demandez leur version papier
sur le site de la FNB www.fnbois.com